

PROCES – VERBAL

**de la séance du Conseil Communal de Renens
du jeudi 23 juin 2011
à la Salle de spectacles**

10ème séance 2010-2011

Séance du jeudi 23 juin 2011, 19h.

Présidence de M. Daniel Rohrbach, Président

Le Président présente les salutations habituelles à la Municipalité, aux conseillers communaux, au Bureau du Conseil, aux techniciens du son et de la télévision et au public, Il salue également Mme Yvette Charlet qui sera la personne que le bureau proposera pour le poste de secrétaire du Conseil communal pour la prochaine législature, l'huissier M. François Tabanyi ainsi que M. Ismail Mendelawi, qui sera proposé comme huissier suppléant pour la prochaine législature.

Il prie la secrétaire de procéder à l'appel, conformément à l'art. 66 du règlement du Conseil.

L'appel fait ressortir la présence de 63 conseillères et conseillers.

Excusé-e-s : 9 conseillères et conseillers, soit Mmes et MM :

Amann Alain	Hemma Devries Ali
Barraud Pascal	Matti Rose-Marie
Desarzens Laurent	Neal Richard
Divorne Didier	Rouyet Line
Divorne Roland	

Absents : (5) Mmes et MM. Ali Ghassem, Montalbano Laura, Romano Giorno Gerarda, Raquel Vega, Von Gunten André

2 conseillers sont arrivés après l'appel.

Le quorum étant largement atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président déclare la séance ouverte.

1. Adoption de l'ordre du jour.

Après s'être assuré que chaque conseillère et conseiller a bien reçu l'ordre du jour, le Président annonce que la commission des pétitions chargée du rapport concernant une antenne de téléphonie mobile sur le toit d'un immeuble locatif à la pl. de la Gare 10 n'est pas en mesure de rapporter à ce conseil. Il sera donc traité lors du conseil de septembre.

Le Président a reçu une interpellation de Mme Nathalie Kocher sur les marchés du soir. Ce point sera traité prioritairement au point 16 de l'ordre du jour.

Le Président ouvre la discussion sur l'ordre du jour. La parole n'est pas demandée. L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Adoption de l'ordre du jour.

Adoption du procès-verbal de la séance du 19 mai 2011.

Communications de la Présidence.

Communications de la Municipalité.

Communications éventuelles de la Commission des finances.

Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT).

Rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 40, lettre g du Règlement du Conseil communal.

Comptes Communaux – Exercice 2010

de la Commission intercommunale Mèbre-Sorge

de la Commission intercommunale de la STEP

c) de la Commune de Renens.

Gestion – Exercice 2010

Rapport de la Commission de gestion. Adoption de la gestion.

M. Jean-Pierre Leyvraz, Président-rapporteur.

Préavis No 108-2011 – Centre intercommunal de glace de Malley SA (CIGM SA) – Nouvelle convention entre les communes de Lausanne, Prilly et Renens.

Mme Nathalie Kocher, présidente-rapporteuse.

Préavis No 113-2011 – Acquisition d'un nouvel éclairage de fêtes.

M. Pascal Golay, président-rapporteur.

Préavis No 114-2011 – Réfection des vestiaires et remplacement des canalisations de la salle de gymnastique de l'Hôtel-de-Ville.

M. Richard Neal, président-rapporteur.

Préavis No 115-2011 – Constitution de la société CADOUEST SA pour le développement du chauffage à distance sur le territoire des communes de Renens et de Prilly – Autorisation à la Municipalité à participer au capital-actions de la Société CADOUEST SA pour un tiers du capital social soit 4'000'000 de francs – Octroi d'un cautionnement solidaire.

M. Jean-Pierre Leyvraz, président-rapporteur.

Préavis No 116-2011 – Réfection du revêtement bitumineux de la rue de Cossonay.

Mme Irina Krier, présidente-rapporteuse.

Préavis No 117-2011 – Crédit d'études pour le financement du projet d'ouvrage (part renanaise) de l'axe fort de bus à haut niveau de service (BHNS) prévu dans le cadre du Projet d'Agglomération Lausanne-Morges (PALM).

Dépôt du préavis-discussion préalable.

Motions, postulats, interpellations.

Propositions individuelles et divers.

1. Allocutions.

2. **Adoption des deux procès-verbaux de la séance du 19 mai 2011.**

La discussion n'est pas utilisée. Les procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.

Le Président en remercie son auteure.

3. **Communications de la Présidence.**

• **Résultat de la votation communale du 19 juin 2011**

Electeurs inscrits	12'634		
Bulletins rentrés	3'387	OUI	1'916
Blancs	18	NON	1'440
Nuls	13		
Valables	3'356	Participation	26,81%

La population a donc accepté l'initiative populaire pour renforcer la sécurité à Renens, demandant que la Municipalité de Renens prenne des mesures permettant d'augmenter la sécurité des habitants et des commerces en installant des caméras de vidéosurveillance sur la place de la Gare et à proximité des endroits sensibles et qu'elle dispose du crédit nécessaire à cet investissement et à son exploitation.

- Le président a participé, au nom du Conseil, à la cérémonie d'ouverture Théâtre en herbe et des arts de la scène, vendredi 17 mai, ainsi que le samedi 18 à la remise du prix WakkerP
- Le Président a reçu le lundi 20 mai la renonciation de M. Antoine Philippe pour la prochaine législature. Le Bureau a procédé à l'élection complémentaire de M. Alberto Mocchi, 2^{ème} viennent-ensuite de la liste des Verts, après la renonciation de la première viennent-ensuite.
- Concernant le poste de secrétaire, Mme Yvette Charlet a été désignée par le groupe de sélection. Concernant le poste de secrétaire suppléant-e, il y a une candidate hors conseil, mais les candidatures sont encore ouvertes.
- La nouvelle convention de législature pour la période 2011-2016 a été signée ce soir-même.
- L'IDEAP propose une formation destinée aux acteurs politiques suisses du 23 septembre au 5 novembre 2011, les vendredis et samedis.

La discussion n'est pas utilisée.

4. Communications de la Municipalité

Le Président demande à la Municipalité si elle a d'autres communications que celles que les conseillers ont reçues par écrit.

Mme Marianne Huguenin, Syndique, donne les salutations de la Municipalité et annonce une communication urgente de M. Perreten et une réponse de M. Jean-Pierre Rouyet à une question posée à un précédent conseil.

M. Michel Perreten, Municipal intervient au sujet des tortues hargneuses dans l'étang du parc de Broye: "Le journal 24 Heures relatait aujourd'hui la présence d'une deuxième tortue dans l'étang du parc de Broye, à proximité du quartier Arc et Renens. Ce matin, une 3^{ème} tortue hargneuse a été, cette fois-ci, trouvée par un collaborateur du Service Environnement & Maintenance de la Ville. Elle a été amenée directement au Vivarium de Lausanne.

Par mesure de prévention, des panneaux spécifiant de ne pas s'approcher de l'étang ont été posés cet après-midi. Dès demain, l'étang sera vidé pour permettre une fouille

complète des fonds, ceci de manière à s'assurer qu'il n'y a pas la présence d'éventuelles autres tortues. On laissera suffisamment d'eau au fond pour les poissons. De plus, la Police de l'Ouest assurera une présence accrue dans le quartier pour informer la population. Elle sera attentive et prendra toutes les mesures nécessaires."

M. Jean-Pierre Rouyet, Municipal, donne une réponse orale à la question de M. le Conseiller communal Jean-Pierre Leyvraz concernant l'information aux bénéficiaires potentiels des PC famille et de la rente-pont AVS: "Lors de la séance du Conseil communal du 19 mai dernier, Monsieur le Conseiller communal, Jean-Pierre Leyvraz a posé une question concernant l'information aux bénéficiaires potentiels des PC familles et de la rente-pont AVS.

Comme le mentionne Monsieur le conseiller communal Jean-Pierre Leyvraz dans sa question, la réglementation sur les PC familles est assez complexe.

Pour la grande majorité des bénéficiaires potentiels, il n'existe pas, sur la base des dispositions prévues, d'indices permettant de détecter de manière automatique qu'une famille a droit à des PC famille.

C'est également pour cette raison que les demandes devront se faire au sein des Agences d'Assurances Sociales (AAS) au cours d'un entretien individuel, qui permettra d'examiner les situations avec un regard porté sur chaque élément pris en compte (3 ans de présence dans le canton avant le dépôt de la demande, âge des enfants, emploi, fortune, notamment).

Les collaborateurs des AAS de l'Ouest lausannois ont déjà participé à une séance d'information et d'ici fin juin 2011, chaque collaborateur d'AAS aura suivi une journée complète de formation délivrée par l'aVDAas (Association Vaudoise des Agents/es d'Assurances Sociales).

Pour les personnes qui sont actuellement au bénéfice du Revenu d'Insertion (RI), dont la situation précise est connue du Centre Social Régional (CSR), une extraction informatique est prévue afin que leur droit aux PC familles soit examiné. Elles seront, chacune, invitées à déposer une demande auprès de l'AAS et, en cas d'ouverture du droit à une PC famille, leur dossier auprès du CSR sera éteint.

Il en sera de même pour les personnes en fin de droit LACI, qui sont à moins de deux ans de l'âge AVS et qui bénéficient actuellement du RI. Celles-ci se verront également proposer de déposer une demande de rente pont.

Pour les personnes qui ne sont actuellement pas bénéficiaires du RI, que ce soit pour la rente pont ou pour les PC familles, nous savons qu'un groupe de travail est sur pied au niveau cantonal pour mettre en place une campagne d'information de la population vaudoise et inciter le public cible à déposer une demande. Tant le Service de la sécurité sociale de Renens que l'Agence d'Assurances Sociales et le Centre Social Régional seront des moteurs de cette information, dans leurs contacts avec la population.

Il est évident que les autres partenaires que sont le CMS, Pro Fa, les divers services sociaux privés, les associations telles que l'AVIVO, Rayon de soleil, seront également les destinataires de toute forme d'information qui parviendra au Service de la Sécurité Sociale par le canal du canton.

Il est enfin à relever que le règlement d'application concerné est en cours de consultation et que ces deux régimes entreront en vigueur le 1^{er} octobre 2011, selon

récente décision du Conseil d'Etat.

La Municipalité considère avoir ainsi répondu à la question de Monsieur le Conseiller communal Jean-Pierre Leyvraz concernant l'information aux bénéficiaires potentiels des PC familles et de la rente-pont AVS."

M. Jean-Pierre Leyvraz (Fourmi rouge) remercie la Municipalité de sa réponse claire et complète, qui confirme que la majorité des ayant-droit ne peut pas être cernée de façon rapide et automatique. Elle montre surtout que la Municipalité a vu où se posent ces problèmes d'identification et qu'elle a une vision claire de la stratégie à adopter pour les résoudre. Il est rassuré de savoir que la Municipalité ne sera pas seule dans cette tâche et pourra s'appuyer sur d'autres autorités et organisations. "Merci à toutes ces personnes de leur engagement contre la pauvreté."

La discussion n'est plus utilisée.

5. Communications de la commission des finances.

M. Nicolas Freymond, président de la commission des finances: " La Commission des finances s'est réunie le 21 juin afin d'examiner les incidences financières du préavis déposé lors de la présente séance de Conseil.

À cette occasion, la Municipalité lui a communiqué le bouclage de 6 préavis. Le solde net affiche une plus-value d'environ CHF 2 600.- pour des investissements totaux avoisinant 1,4 million de francs.

S'agissant du préavis 117-2011, la Municipalité sollicite l'octroi d'un crédit de CHF 710 000.- TTC pour l'étude du projet d'axe fort de bus à haut niveau de service dans le cadre du PALM. La commission a relevé que la contribution fédérale est calculée sur la base du coût estimé du PALM au moment de son dépôt par le SDOL en 2007. Ce montant n'est pas mentionné dans le préavis. Or, le projet a évolué depuis 2007 et son coût sans doute aussi. D'où le risque d'un décalage. Aussi, la commission demande que la Municipalité informe la commission chargée d'étudier ce préavis sur cette question. Au vote, c'est à l'unanimité que la commission a accepté les incidences financières de ce préavis."

La discussion n'est pas utilisée.

6. Communications éventuelles de la commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT).

M. Eric Aeschlimann donne lecture de son rapport: "La CUAT s'est retrouvée le 24 mai 2011 au CTC pour débattre encore une fois de la téléphonie mobile. Il semble que les compétences soient avant tout fédérales et que les normes en la matière soient environ dix fois plus strictes que celles de l'Union européenne, ce qui porte à penser que nous n'avons pas grand-chose à craindre de ce côté-là. Nous avons quand même demandé que les antennes qui restent sur les bâtiments alors qu'elles ne seraient plus utilisées, soient enlevées. La CUAT attend une réponse sur ce sujet.

Deuxième objet: Plan de quartier du Pont-Bleu - Terminus. Plusieurs études sont à l'ouvrage et les résultats concrets sont attendus.

Autre objet: Plan de quartier de la Croisée, qui est pratiquement bouclé. Le Canton l'a déjà examiné. La mise à l'enquête sera pour la rentrée de l'automne."

La discussion n'est pas utilisée.

7. Rapport(s) éventuel(s) des membres intercommunaux- art. 40, lettre g du règlement du Conseil communal.

Pas de rapport.

8. Comptes Communaux-Exercice 2010.

de la Commission intercommunale Mèbre-Sorge

de la Commission intercommunale de la STEP

c) de la Commune de Renens.

M. Nicolas Freymond donne lecture de l'introduction du rapport ci-dessous, et du vœu qu'il contient.

"La Commission des finances s'est réunie à 7 reprises entre le 12 avril et le 23 mai 2011 afin d'examiner les comptes 2010 présentés par la Municipalité. Elle remercie la Municipalité et les chefs de service qui ont répondu avec diligence aux questions des commissaires. Comme de coutume, elle a bénéficié du soutien efficace et compétent du service des finances, auquel va toute sa gratitude.

Introduction

Les comptes 2010 présentent un excédent de charges de CHF 3 424 687.18. Ce déficit est sensiblement inférieur aux prévisions du budget 2010 (CHF 8 489 600.-). Cela résulte essentiellement de charges réduites.

Globalement, les charges sont inférieures de CHF 6 826 369.- par rapport au budget (85 490 831.- contre 92 317 200.-). Les plus fortes baisses concernent les amortissements (-4,25 millions), les achats de biens, services et marchandises (-1,9 million) et les charges de personnel (-1 million). Il convient de souligner combien cet écart résulte du décalage entre le plan des investissements adopté en 2009 et la réalisation des travaux, notamment concernant le collège du Léman et le réseau d'égouts. On relèvera en outre que 2010 est le dernier exercice pour lequel les amortissements sont calculés selon la méthode dégressive.

Ceci étant, les charges réputées non maîtrisables sont en hausse. La forte progression du point d'impôt communal enregistrée en 2009 (543 000 francs contre 492 000 francs en 2008) s'est répercutée négativement sur le décompte final 2009 de la péréquation. Il en a résulté une augmentation de la participation de Renens à la facture sociale (+ 1,284 million de francs) et une baisse des revenus tirés du fonds de péréquation de l'ordre de 622 244.-. Si on y ajoute les charges et revenus de la péréquation 2010, le résultat net se chiffre à CHF 1 929 348.- en défaveur de la commune de Renens.

Si les recettes sont globalement inférieures au budget de CHF 1 761 456.- (82 066 144.- contre 83 827 600.-), il convient de relever que le produit de l'impôt sur le bénéfice et

le capital des personnes morales a progressé de 2 millions de francs. Cela semble attester la bonne santé des entreprises sises sur le territoire communal. Par ailleurs, on relèvera que le point d'impôt lié à la péréquation régresse par rapport à 2009 (520 000.-).

Au final, la marge d'autofinancement est nettement supérieure aux prévisions, puisqu'elle s'établit à 5,4 millions de francs (budget : 139 100.-). Pour rappel, ce montant s'obtient par soustraction des charges épurées aux revenus épurés. Si la différence obtenue est négative, la commune doit emprunter pour financer son fonctionnement ordinaire ; si la différence est nulle, la commune peut faire face à ses charges courantes mais doit emprunter pour investir ; si la différence est positive, la commune en dispose pour ses investissements, recourant à l'emprunt pour le surplus. En l'occurrence, en 2010, la Ville de Renens a pu financer son ménage courant et dégager une marge de 5,4 millions de francs pour ses investissements.

Examen des comptes

Comme de coutume, la commission a examiné de façon systématique les comptes présentant un écart égal ou supérieur à 10% par rapport au budget. Lorsqu'elle l'a jugé nécessaire, elle a demandé et obtenu des informations complémentaires. Par souci de concision, ces explications ne sont toutefois que partiellement reprises dans le présent rapport.

Administration générale - Personnel

1010.3012.10 : Ce montant correspond au coût du prêt d'une collaboratrice spécialisée en matière de naturalisation à la commune de Prilly, qui faisait face à un manque temporaire de personnel formé à cette tâche spécifique. Ce montant - au demeurant modeste - n'a pas été facturé à la commune de Prilly. Il s'agit d'un échange de bons procédés, la commune de Prilly ayant par le passé gracieusement fait bénéficier notre commune des compétences de son archiviste.

1010.3185 : Les « divers honoraires » mentionnés dans le commentaire sont principalement les suivants :

- le contrat de prestations avec La Poste concernant l'harmonisation des registres (CHF 120 000.-) ;
- la promotion économique (CHF 20 000.-) ;
- une expertise de l'association AVRIL concernant les appartements de la place du Marché (CHF 10 000.- ; N.B. : le dicastère Sécurité sociale ne dispose pas d'un compte par nature 3185 sur lequel ces frais auraient pu être comptabilisés) ;
- les frais d'avocat concernant le litige civil avec le municipal démissionnaire (CHF 11 000.-) ;
- un mandat d'expertise relatif à la planification financière du SDOL (CHF 5380.-) ;
- un mandat d'expertise confié au bureau d'ingénieurs Ribi SA par le comité de projet « Ouest - Axes forts » (CHF 4260.-) ;
- un mandat de consultant confié à Ribi SA pour le projet de tram (CHF 6800.-) ;
- un contrat de prestations avec la commune de Prilly en matière d'état civil (CHF 5400.-).

1010.3659 : Cet achat a été réalisé après qu'une expertise a confirmé la valeur de la collection et la justesse du prix demandé par le vendeur.

1012 : À la demande de la commission, la Municipalité étudiera l'opportunité de prendre des mesures de déshumidification des locaux d'archives afin de préserver les documents dans l'attente d'une solution définitive du problème.

1020 : Un conflit entre les partenaires suisses et français du projet de véhicules à propulsion alternative a conduit à un blocage. À titre de solution transitoire, la Municipalité a conclu un contrat avec Mobility pour une place supplémentaire au parking de l'Hôtel-de-Ville.

1020.4272 : Il n'y a pas de recettes pour l'année 2010, car la Municipalité a accordé deux mois de stationnement gratuit au personnel communal (novembre et décembre 2010). À partir de 2011, ce compte sera supprimé et les recettes du stationnement seront enregistrées dans la section 3104 du CTC.

1020.3199.02 : Cet écart s'explique par le fait que, au moment de l'élaboration du budget 2010, le plan de mesures n'était pas encore définitivement arrêté ; son coût n'a par conséquent pas pu être estimé précisément.

1050 : Les ateliers sont pratiquement tous loués et le paiement des loyers n'a pas causé le moindre contentieux.

1300.3090 : La surcharge du personnel communal, mentionnée dans le commentaire, est imputable au nombre élevé de projets en cours. Elle est à l'origine de la baisse de fréquentation des cours observée depuis deux, voire trois ans. La Municipalité souhaite conserver ce budget de formation, en raison notamment de projets en matière informatique.

1300.4419 : La commission a évoqué la possibilité d'employer tout ou partie du montant de la taxe sur le CO₂ reversé à la commune (en sa qualité d'employeur) en faveur de mesures de réduction des émissions de dioxydes de carbone, conformément aux objectifs climatiques originellement assignés à cette taxe par le législateur fédéral. Pour rappel, le produit de cette taxe n'a pas d'affectation légale.

19 (SDOL) : L'écart à la baisse des charges relatives aux chantiers s'explique à la fois par des retards (par exemple, le chantier de Malley) et par des reports, étant entendu que la progression des chantiers dépend des communes concernées. Pour rappel, les montants concernant la participation renanaise figurent dans les comptes du CTC (3720.3185.03 et 04).

Finances - Cultes

2010.3290 : Ce montant correspond aux intérêts versés aux contribuables ayant payé leur dû de façon anticipée.

2010.3809.01 : Cette provision pour risque de perte est calculée par l'Administration cantonale des impôts (ACI) sur la base d'une méthode de provisionnement multi-critères. Les créances en contentieux ayant doublé entre 2009 et 2010, l'ACI a réévalué les risques à la hausse.

2010.4003 : Interrogée par le Service des finances, l'ACI n'a pas été en mesure d'expliquer la hausse du produit de cet impôt par rapport à 2009. Il s'agit sans doute d'un effet de rattrapage de taxations des années antérieures.

2010.4411 : Il est impossible de prévoir le montant de ce revenu, d'autant plus qu'il varie fortement d'une année à l'autre en fonction du nombre et de l'importance des transactions immobilières.

2020 : Il est difficile de prévoir l'évolution des taux d'intérêts. En 2010, deux emprunts ont été renouvelés, l'un d'un montant de 5 millions de francs au taux de 2,72% sur 10 ans, l'autre de 7 millions à 2,5% sur 15 ans. En 2011, deux emprunts ont été renouvelés, le premier pour un montant de 10 millions à un taux de 2,28% sur 15 ans et le second pour 5 millions à un taux de 2,68% sur 17 ans. Il semble cependant évident que les taux vont remonter, sans doute dès 2012.

2033.3316 : Ces « autres dépenses » consistent en des investissements concernant la Place du Marché, selon le préavis 58-2008.

Centre technique communal

La baisse des charges, de l'ordre de 2,6 millions de francs, est essentiellement imputable au retard dans la réalisation des projets en matière d'épuration des eaux. On relève en outre deux résultats surprenants : la hausse de la consommation d'eau consécutive à la création de nouveaux jardins familiaux non prévus au budget, d'une part, et la baisse de la consommation d'électricité et, partant, des produits des taxes prélevées sur le courant. Enfin, les progrès enregistrés en matière de tri des déchets ont non seulement permis une baisse des frais de ramassage et d'élimination, mais aussi causé une hausse de la participation de la commune aux charges de la déchetterie intercommunale.

3100.4355 : La baisse de production résulte de la volonté du service de privilégier la vente de billes de bois, qui offrent un meilleur rapport charges/revenus.

3104 : Le déséquilibre entre les charges et les recettes de cette section est imputable aux frais de mise en œuvre du plan de mobilité communal et de la politique de stationnement. Il s'inversera dès que ces deux projets seront pleinement réalisés.

3377.4231 : La hausse des loyers résulte de travaux, qui ont permis d'accroître l'offre de logements à louer.

3401.3123 : Les comptes 2009 n'étaient pas connus au moment de l'élaboration du budget 2010. La forte hausse enregistrée cette année-là est la conséquence de l'installation de climatiseurs pour refroidir le matériel informatique.

3401.4271 : Les imputations internes de loyers pour les bâtiments communaux sont comptabilisées uniquement dans les sections pour lesquelles on doit calculer les coûts effectifs de l'utilisation des bâtiments pour les facturer à des tiers (par exemple, les crèches et garderies, l'informatique intercommunale, etc.). Ces tarifs sont réactualisés périodiquement, en fonction de l'évolution du marché. Par exemple, PolOuest se voit facturer 190 francs le mètre carré (électricité comprise).

3405.3122 : La différence entre budget et comptes sera sans doute facturée en 2011.

3406.3121 : La Municipalité a décidé d'installer une écofontaine afin d'économiser 80% de la consommation d'eau de cette fontaine.

3409 : L'état des toilettes publiques ne s'améliore pas. Le service concerné étudie une solution consistant à rénover totalement une toilette publique chaque année par voie budgétaire, plutôt qu'à planifier globalement la rénovation via le plan des investissements. Cela permettrait d'éviter que ces travaux ne soient chaque année repoussés au profit d'autres projets.

3432.4271 : Ce montant correspond au loyer payé par la société Vetropack SA. Le loyer payé par les habitants des Tilleuls est versé sur un compte de bilan (9206.27) et n'est pas comptabilisé comme recette, en vertu d'un accord prévoyant qu'il leur sera reversé à leur départ pour les projets futurs de l'association Castel Dahu.

3525.3141.01 : Le test a révélé la présence de traces d'amiante dans l'enveloppe. Cela aura pour conséquence soit la fermeture du pavillon d'ici 5 ans, soit d'importants travaux.

3531 : La forte hausse des charges par rapport à 2009 tient au fait que le bâtiment fut en travaux durant huit mois cette année là. Plus spécifiquement, la hausse de la facture du gaz s'explique par les problèmes rencontrés avec le chauffage à pellets, dont le fonctionnement n'est toujours pas satisfaisant. Le chauffage d'appoint au gaz est donc fortement mis à contribution. Le chauffage à pellets est encore sous garantie.

3581.3112.01 : Ce dépassement de charges est la conséquence de l'ouverture d'une classe supplémentaire, qui n'était pas prévisible au moment de l'élaboration du budget. Cet exemple illustre par ailleurs l'absurdité d'attribuer les achats de mobilier et d'équipement par bâtiment, alors qu'ils sont gérés globalement au niveau de l'établissement.

3720.4313.01 : La baisse du nombre de permis de construire délivrés constitue un retour à la normale après une année 2009 extraordinaire, marquée par trois grands projets (Migros, Coop et Longemalle Parc). Cette baisse n'a eu qu'un faible impact sur la charge de travail du bureau technique, dans la mesure où celui-ci effectue un important travail de suivi après la délivrance des permis, notamment pour les procédures d'octroi des permis d'habiter les nouveaux bâtiments.

Culture - Jeunesse - Sport

5000.3102 et 3170.01, ainsi que 5100.3170 : Le commentaire renvoie au dilemme comptable entre la comptabilisation par nature et la comptabilisation par projet. La comptabilité des communes est régie par le principe de distinction selon la nature des charges, d'une part, et des revenus, d'autre part. Or, les comptes examinés ici procèdent d'une répartition par projet : le montant associé à chaque projet comprend indifféremment toutes les charges afférentes, ainsi que les revenus liés (comptabilisés en déduction des charges). Ce « mélange des natures » et, surtout, des charges et des revenus est problématique, car non conforme à la réglementation concernant la comptabilité communale. Cette comptabilisation par projet est de surcroît incomplète, puisqu'elle n'inclut pas les frais de personnel.

À l'unanimité, la commission adresse le vœu suivant à la Municipalité :

Vœu : *La commission souhaite que les différents projets du CJS (spectacles, cinéma en plein air « Piazzetta », course pédestre, etc.) soient comptabilisés dans des sections distinctes, de telle sorte que toutes les charges et toutes les recettes afférentes apparaissent clairement, conformément aux principes de la comptabilité communale. Elle souhaite que ce changement de présentation comptable soit effectif pour le budget 2013.*

Réponse de la Municipalité : La Municipalité appliquera, dès le budget de fonctionnement 2013, la non compensation des recettes et dépenses, ainsi que la distinction des charges par nature pour les projets du Service Culture-Jeunesse-Sport.

5000.4356 : Le montant a été oublié dans le budget 2010.

5110.3113.01 et 02 : Les montants budgétés, mais non dépensés, constituent une marge de manœuvre afin de couvrir des besoins spécifiques imprévus, étant entendu qu'une bibliothèque utilise un mobilier et un matériel particuliers.

5310.3030 et 3050 : La faiblesse de ces montants est la conséquence de l'exonération des cotisations AVS.

5310.3182 et 4362 : L'écart entre ces deux comptes s'explique par le fait que certaines lignes de téléphone ne sont pas remboursées par le canton. C'est notamment le cas des téléphones situés dans les salles de gymnastique, dans les loges de concierge et dans les salles de travaux manuels.

5310.3185 : La commission s'est inquiétée de la non utilisation des montants alloués aux Conseils d'établissement (CE). La Municipalité a indiqué que les membres des CE sont avant tout en demande d'informations sur le fonctionnement de l'école, mais ne se montrent guère proactifs. Plusieurs envies ont été formulées, mais aucune n'a été traduite en projet. D'une manière générale, les CE peinent à définir et, partant, à endosser pleinement leur rôle. La commission relève par ailleurs qu'il serait plus opportun de comptabiliser ce type de dépenses sous « frais divers » (3199) que sous le compte par nature 3185, qui concerne les honoraires et frais d'expertise.

5311.3188 : Ce montant correspond aux transports pour la gymnastique (d'un collège à l'autre), pour la natation (à la piscine de Chavannes), ainsi qu'au ramassage des élèves des classes de développement en fonction de la distance entre leur logement et l'école.

5311.3901 : L'écart s'explique par l'activité fortement réduite de la clinique dentaire en 2010 en raison de la vacance du poste de dentiste scolaire (cf. infra, section 7154).

5320.3189 : L'intitulé du compte est trompeur, puisqu'il ne s'agit plus d'un forfait, mais d'un mandat de prestations. En outre, le report de 2009 sur 2010 résulte d'un retard dans la transmission du décompte 2009. Enfin, le commentaire n'explique que la moitié de la hausse de CHF 30 000.-. Le mandat de prestations étant révisé annuellement, l'offre en matière de sport scolaire facultatif et son coût varient au même rythme, mais dans des proportions difficilement prévisibles. En l'occurrence, la hausse a été anticipée mais sous-estimée.

5321.3011.30 : La sous-estimation de cette charge a deux causes : premièrement, le projet de coachs d'études surveillées n'a démarré qu'en 2008 et, secondement, les

informations concernant l'année 2009 n'étaient pas disponibles au moment de l'élaboration du budget 2010.

5321.3116.01 et 3189 : Ce dépassement de 50% est imputable à la participation d'environ 200 élèves de 7^e année du collège du Léman au projet Equité avec le cirque Coquino au cours de l'année scolaire 2010-2011, dans la mesure où elle exige un encadrement complémentaire pour les activités de cirque. En raison du décalage entre les calendriers comptable et scolaire, cette dépense n'a pas pu être prévue au budget.

5321.3188 : Dans le commentaire, on entend par « dépense exceptionnelle » les coûts induits par des événements spéciaux. À titre d'exemple, il arrive que des sociétés de remontées mécaniques offrent une journée de ski gratuite pour les élèves, ce qui implique des frais de transports exceptionnels qu'il est évidemment impossible de budgéter.

5500.4359 : Ce compte renferme non seulement les dépenses mais aussi les recettes relatives à la course pédestre, qui sont comptabilisées en déduction des charges. Comme relevé précédemment (cf. supra, comptes 5000.3102 et 3170.01), cette pratique est problématique, quand bien même les montants sont peu élevés.

Sécurité publique - Informatique

6100.3521 : Les comptes 2010 de l'AIC « Sécurité dans l'Ouest lausannois » affichent un excédent de revenus de l'ordre de CHF 1 055 663.-, soit environ 5,8% de la somme totale des charges (CHF 18 170 261.-). Après attribution au fonds d'investissements d'un montant de CHF 805 000.-, le solde de cet excédent est rétrocédé aux communes qui ont versé des acomptes excessifs. À ce titre, la commune de Renens se voit rétrocéder un montant de CHF 351 541.22. Il convient de relever une différence entre les comptes de l'AIC et ceux de notre commune concernant la participation versée par Renens et le montant de la rétrocession. Elle s'explique par l'adoption d'un préavis intercommunal postérieurement à l'adoption du budget 2010 de l'AIC, mais antérieurement à l'adoption du budget 2010 de la commune de Renens. Les dépenses supplémentaires induites par ce préavis ont été réparties entre les communes (selon la clé de répartition prévue par les statuts de l'AIC) et la part renanaise a été intégrée dans le budget communal. Concrètement, cette différence comptable n'a aucune incidence.

6150.3192 : Les véhicules de défense contre l'incendie (à l'exception de celui de l'officier de service) sont exonérés de la taxe sur les véhicules. Ce compte enregistre en fait essentiellement les frais d'expertise. L'écart avec les comptes 2009 s'explique par le fait qu'il n'y a eu aucune expertise en 2010.

6200.4312 : L'échéance des permis ayant été allongée de 3 à 5 ans, leur renouvellement est moins fréquent. Il en découle une baisse des émoluments.

6900.3163 : L'administration communale dispose de 35 copieurs multifonctions. La hausse de cette charge s'explique au moins partiellement par un gaspillage en matière d'impression « couleurs ». En effet, il suffit qu'un mot soit en couleur sur la page destinée à l'impression (par exemple, une adresse électronique) pour que le tirage soit « couleurs » et facturé comme tel, c'est-à-dire 10 centimes par page, contre 1,2 centime par page « noir-blanc ». Le ratio d'utilisation est actuellement de 1 page

« couleurs » pour 5 pages « noir-blanc ». De modestes ajustements (particulièrement, le réglage des préférences d'impression) permettraient des économies sensibles.

6900.3185 : Ce montant correspond au mandat confié à la société Infoservice pour des prestations ponctuelles en complément aux compétences internes, notamment en matière d'harmonisation des registres et de gestion des crèches.

6900.3529 et section 6901 : Ce compte et cette section disparaîtront de la comptabilité communale dès le budget 2012, car la convention avec Ecublens échet au 31 décembre 2010.

Sécurité sociale

Les principaux écarts entre le budget et les comptes sont imputables au décompte final de la facture sociale 2009 (+1,284 million de francs de charges) et aux incidences financières du préavis 85-2010 (APEMS du nord des voies et déménagement de la garderie « La Farandole »).

7100.4659 : Cette baisse de recettes s'explique par la fermeture de la garderie « Les Myosotis », dont les locaux sont aujourd'hui occupés par « La Farandole ».

7110.3012.50 et 4361.50 : L'écart entre les deux comptes s'explique par le versement en 2010 d'allocations perte de gain liées à un congé maternité datant de 2009.

7111.3909 : Ces frais sont en fonction de la surface à nettoyer : ils correspondent à 2 personnes travaillant 3h/jour aux « Globe-trotteurs » et 1 personne travaillant 3h/jour au « Tournesol ».

7112.3113.01 : Ce montant comprend notamment les achats de poussettes et de chaises pour enfants, et non seulement les jouets.

7112.3121 : Précédemment, les achats d'eau étaient compris dans le loyer. Depuis le déménagement dans les locaux loués à un tiers, ils sont facturés séparément.

7112.3123 : « La Farandole » est la seule garderie pour laquelle des frais d'électricité sont comptabilisés, car ses locaux sont loués à un propriétaire ; les autres se trouvant dans des bâtiments communaux, leurs frais d'électricité font l'objet d'imputations internes au CTC.

7113.3011.01 et 4659 : Cette augmentation s'explique par l'engagement d'une éducatrice auxiliaire imposé par le SPJ lors du renouvellement de l'autorisation d'exploiter, en 2010.

7119 : L'évolution de cette section par rapport aux comptes 2009 atteste une amélioration de la capacité de remplacement, qui demeure toutefois en deçà de l'objectif budgétisé.

7121.3131.01 : Cette baisse résulte sans doute du fait que les enfants prennent moins de repas chez les accueillantes que précédemment.

7154 : Les écarts observés s'expliquent essentiellement par le licenciement du dentiste scolaire, qui a touché son salaire sur toute l'année, mais cessé de pratiquer, d'un commun accord, à la fin du mois d'août.

7157 : L'écart entre le budget et les comptes s'explique par le fait que le budget 2010 a été élaboré avant l'ouverture de l'APEMS. Par conséquent, il n'était pas possible d'évaluer précisément le nombre d'enfants accueillis.

7300.4515 : Au moment de l'établissement du budget, on ne pensait pas obtenir autant de soutiens cantonaux et fédéraux pour les projets communaux d'intégration.

Comptes 2010 de la Commission Intercommunale « Concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge »

La commission a accepté ces comptes à l'unanimité.

Comptes 2010 de la Station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise (STEP)

La commission a accepté ces comptes à l'unanimité.

Détermination de la Commission

Au terme de ses travaux, c'est à l'unanimité (avec une abstention) que la commission a approuvé les comptes communaux pour l'année 2010."

Le Président ouvre la discussion sur ce rapport. La discussion n'est pas utilisée.

Il passe ensuite à l'examen des comptes de la Commune, chapitre par chapitre:

Préambule, pp. I à XV	La discussion n'est pas utilisée.
Récapitulatif du compte de fonctionnement, p. 1	La discussion n'est pas utilisée.
Administration générale – Personnel, pp. 2-10	La discussion n'est pas utilisée.
Finances - Cultes, pp. 11-15	La discussion n'est pas utilisée.
Centre technique communal, pp. 16-42	La discussion n'est pas utilisée.
Culture - Jeunesse - Sport, pp. 43-52	La discussion n'est pas utilisée.
Sécurité publique – Informatique, pp. 53-58	La discussion n'est pas utilisée.
Sécurité sociale, pp. 59 à 70	La discussion n'est pas utilisée.
Comptes de fonctionnement par nature, pp. 71 à 74	La discussion n'est pas utilisée.
Tableau résumé des investissements, pp. 75	La discussion n'est pas utilisée.
Comptes d'investissement par direction, pp. 76-85	La discussion n'est pas utilisée.
Comptes d'investissement par nature, pp. 86-92	La discussion n'est pas utilisée.
Bilans comparés, pp. 93 - 103	La discussion n'est pas utilisée.
Inventaire des titres, pp. 104-105	La discussion n'est pas utilisée.
Inventaire des immeubles, pp. 106 à 113	La discussion n'est pas utilisée.
Cautionnements et engagements de la Commune au 31.12 2010	La discussion n'est pas utilisée.
Le Président ouvre la discussion générale:	La discussion n'est pas utilisée.

M. Nicolas Freymond lit les conclusions:

Le Conseil communal de Renens

Vu le Projet présenté par la Municipalité,

Ouï le rapport de la Commission des finances,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Adopte

- 1) Les comptes de la Commission intercommunale de Mèbre-Sorge arrêtés au 31 décembre 2010
- 2) Les comptes de la Commission intercommunale de la Station d'épuration des eaux usées de Vidy (STEP) arrêtés au 31.12.2010
- 3) Les comptes communaux de 2010 présentant un excédent de charges de CHF 3'424'687.18.

Les comptes sont adoptés à l'unanimité moins deux abstentions.

M. Jean-François Clément, Municipal, remercie la commission des finances pour l'excellent esprit de collaboration et le travail produit tout au long de l'année. Ses questionnements aident à faire progresser la tenue des comptes communaux. Il remercie aussi le Conseil communal pour sa confiance manifestée au travers de ce vote.

9. Gestion - Exercice 2010.

Le Président rappelle l'Article 118 du règlement du Conseil: *Les réponses de la Municipalité au sujet desquelles la discussion n'est pas demandée sont considérées comme admises par le Conseil.*

S'il y a discussion, le Conseil se prononce sur le maintien de tout ou partie de l'observation, mais sans pouvoir la modifier.

M. Jean-Pierre Leyvraz, président-rapporteur " La commission de gestion a pour but de faire un examen critique de la gestion de la Commune. Elle a donc effectivement fait un certain nombre d'observations et de remarques.

Ces critiques n'empêchent nullement les remerciements sincères.

Nous remercions d'abord la Municipalité, les Chefs de service et les collaborateurs concernés, pour avoir pu recevoir le rapport municipal de gestion aux alentours du 20 mars, soit bien avant le délai officiel. Cela nous a permis de programmer les visites de dicastères en avril et donc de tenir les délais pour la remise de notre rapport.

Nous remercions également toutes ces personnes pour leur présence et pour les renseignements donnés lors de ces visites et d'autres séances de la Commission de gestion.

Et enfin nous remercions de façon générale l'ensemble de la Municipalité et des employés pour leur travail de toute l'année."

Il ne donne pas lecture de l'entier du rapport ci-dessous, mais seulement des remarques et observations de la commission, de la réponse de la Municipalité et de la position de la Commission de gestion quant aux réponses de la Municipalité. *(Ces passages sont signalés par un trait dans la marge, ndls).*

La Commission est composée de Mmes Danielle Ayer, Nadia Carota, Elodie Golaz, Rosana Joliat (remplaçant en cours de route M. Jean-Marc Dupuis), Nathalie Kocher, Christine Sartoretti, Denise Schmid, Simone Szenyan et de MM. Ali Ghassem, Ali Korkmaz, Michele Scala et Jean-Pierre Leyvraz, président-rapporteur.

Elle s'est réunie 23 fois, en plenum ou en délégation, entre septembre 2010 et juin 2011. Une séance en novembre a été consacrée à l'examen des motions et postulats en suspens. En février et mars 2011, il y a eu 3 séances thématiques consacrées respectivement au délégué environnement de la Commune, à la bibliothèque du Léman et aux groupes qui s'occupe des problèmes de locaux pour l'administration ; ces 3 visites sont décrites dans un rapport annexe. 2 séances ont été consacrées à l'examen de 2 préavis bouclés. Et enfin la Commission a visité les 7 dicastères pour leur poser des questions sur la base du rapport de gestion. Quant à toutes les autres séances, il s'agit de réunions préparatoires aux visites ou pour mettre au point les rapports après celles-ci.

Au nom de la Commission j'aimerais remercier la Municipalité qui nous a fait parvenir son rapport aux alentours du 20 mars, bien avant le délai officiel. Cela nous a permis de programmer les visites de dicastères en avril et donc de tenir les délais pour la remise de notre rapport.

Il n'y a pas eu de séance commune avec la Commission des finances, faute d'accord sur la date et le contenu d'une séance. La traditionnelle visite des biens communaux par la commission de gestion n'a pas non plus eu lieu cette année, faute de trouver une date commune convenant à la Municipalité et à la majorité de la Commission. L'année prochaine, il faudra programmer une date bien à l'avance, soit tout au début de 2012.

La Commission de gestion tient à remercier la Municipalité, les divers Chefs de service et leurs collaborateurs pour leur présence et pour les renseignements donnés lors des visites de dicastères et des autres séances de la Commission de gestion.

1.Administration générale-Personnel

1.1 Par rapport à l'exercice 2009 (les + et les - du service), qu'est ce qui a été réellement entrepris en 2010 dans ce dicastère afin d'apporter des améliorations ? Est-ce que de nouvelles faiblesses sont apparues et si oui à quoi sont-elles dues ?

Administration générale

A la suite du déménagement du Service du personnel dans ses nouveaux locaux, les conditions pour le traitement de certains dossiers (notamment les naturalisations) ont été améliorées avec une meilleure confidentialité grâce à l'aménagement d'un lieu

isolé. Les personnes qui viennent se renseigner sont assises et peuvent poser des questions discrètement. On a aussi pu offrir un nouveau bureau pour l'archiviste. Il y a souvent une surcharge de travail au Secrétariat municipal. Cette surcharge a été ressentie notamment au moment de préparer le rapport de gestion. Elle a été plus forte cette année à cause des arrêts pour maladie du Secrétaire municipal et de son adjointe.

Pour cette année la Municipalité envisage l'engagement au Greffe municipal d'un apprenti ou d'un stagiaire dans le cadre de la maturité professionnelle. Ce sera possible, vu qu'il y a plus d'espace à disposition.

Dans le rapport de gestion sont mentionnés pour la première fois les groupes de travail internes qui ont pour mission de superviser certains travaux ou de préavis des projets. C'est le cas de « Coeur de Ville », groupe administratif et non politique qui s'occupe des fêtes, de la circulation, etc. au centre-ville.

Les relations et les actions transversales se renforcent chaque année un peu plus. C'est le cas pour le préavis de la ferme des Tilleuls, où plusieurs dicastères ont collaboré (CTC, Culture-Jeunesse-Sport et Administration générale), pour l'éclairage de fêtes, pour l'aménagement des terrains de la Croisée avec un préavis qui va arriver au Conseil Communal. C'est aussi le cas pour le tram qui a nécessité des séances à l'extérieur de Renens.

Le Secrétaire municipal regrette le manque de temps et de recul pour faire mieux, notamment pour les préavis et les réponses destinées au Conseil. Il fait remarquer que le nombre d'initiatives diverses (motions, postulations, interpellations, questions, vœux, résolutions et pétitions) a quasiment doublé au cours de ces 10 dernières années (24 en 2000 et 41 en 2010).

Service du personnel

Le projet de numérisation des données du personnel est en cours. L'informatisation des dossiers permettra une meilleure gestion du personnel. Toute l'information sera stockée au même endroit. L'accès à ces données sera réservé à quelques personnes bien déterminées selon le type de données.

M. Robert reconnaît qu'il y a eu peu de formation continue l'année passée. Cette année il y aura des cours pour permettre le passage à MS-Office 2010 et pour améliorer de façon générale l'usage de l'informatique.

L'encadrement des apprentis est assuré à l'interne. En cas de difficultés répétées, on fait intervenir les conseillers aux apprentis, nouvelles figures professionnelles. Ils apportent une aide plus sociale et psychologique que pédagogique.

1.2 Il nous est dit que les prestations des services communaux aux Ateliers de la ville ne sont facturées ni au niveau du personnel, ni à celui du matériel. Est-ce que cette subvention indirecte a déjà été chiffrée ? Si oui, combien de francs par année et quel pourcentage d'un EPT cela représente-t-il ?

Grosso modo le 10% consacré par l'intendant de la Salle de spectacles est facturé à la Fondation, ainsi que le salaire d'une personne de ménage. L'informatique est facturée selon un forfait (4'500 francs l'an passé). Les réparations et les prestations d'importance sont prises en charge entièrement par les locataires. Le Conseil de Fondation dans son ensemble travaille bénévolement ; c'est donc aussi le cas des services concernés de la Commune (environ 60 heures par an de secrétariat et 105 heures de comptabilité).

1.3 A-t-on une idée du nombre de personnes qui consultent le site www.renens.ch et quelles sont les rubriques les plus lues ?

En mars 2011, le site a reçu 4'890 visites. Les rubriques les plus visitées sont : Administration (170 visites), Votations/Elections (160), Actualité (150), Culture (120) et Offres d'emploi (120).

1.4 A combien d'exemplaires Carrefour Info Renens est-il tiré ? A-t-on une idée du nombre de journaux qui ne trouvent pas preneurs, comme par exemple ceux de la Salle de spectacles et ceux dans les caissettes ?

Il est tiré à 14'000 exemplaires. 10'400 sont envoyés dans tous les ménages, 850 vont à l'administration, 350 aux associations, 170 aux entreprises, 550 aux cafés et restaurants, 450 aux cabinets médicaux, 1'100 sont mis dans les caissettes, 30 sont envoyés en dehors de la Commune et les 100 derniers sont utilisés de façon diverse. On ne sait pas combien ne trouvent pas preneur.

1.5 Est-ce que le Bureau intermunicipal peut prendre des décisions qui ont force obligatoire pour la Commune ? Si oui, lesquelles a-t-il pris en 2010 ?

Formellement sa seule compétence est d'adopter le budget de l'Inspection intercommunale des chantiers. Pour le reste, c'est un organe consultatif qui recherche avant tout le consensus. Il préavise par exemple le budget de Lausanne Région ou certaines demandes de subventions comme pour le théâtre Kléber-Méleau, mais ces choix doivent ensuite être validés dans les communes. Il représente une occasion de discuter de projets intercommunaux comme le SDOL, le plan canicule, Ouest Roule et le passeport biométrique.

1.6 Combien de personnes travaillent à l'Inspection intercommunale des chantiers? Quels sont leurs missions et leur cahier des charges ? Qui prend en charge les salaires et frais éventuels inhérents ?

On emploie 1,5 EPT. Ce sont les communes qui paient, à 50 % au prorata de leur nombre d'habitants (5 francs par personne) et à 50 % au prorata du nombre d'interventions sur leur territoire. Cet organe a perdu sa compétence d'inspection du travail qui a été reprise par le Canton. Sa mission principale consiste à visiter les chantiers de la région, dans un but de prévention des accidents, de respect des normes de construction et de la sécurité des travailleurs. La Commission de gestion a reçu son rapport d'activité 2010.

1.7 La Commission de gestion désire recevoir les rapports de gestion de SIE SA et TVT Service SA

Elle les a reçus. Trois municipaux (Mme Huguenin, ainsi que MM. Perreten et Clément) siègent au conseil d'administration de ces 2 SA.

1.8 Est-il possible d'avoir le cahier des charges et le descriptif de poste du responsable de la Salle de spectacles, ainsi que ceux des concierges de cette salle ? (cf. CJS)

La Commission l'a reçu.

1.9 Est-il possible d'avoir le cahier des charges et le descriptif de poste du responsable général des concierges ? (cf. Environnement-Maintenance)

La Commission l'a reçu du CTC.

1.10 Concernant les accidents professionnels et non professionnels, fait-on de la prévention auprès des employés communaux ? Sinon pourquoi ?

Il y a un comité de sécurité au travail formé de collaborateurs de différents services (espaces verts, concierges, CTC et employés de bureau) et présidé par le Chef du Service du personnel. Ce comité se réunit 2 fois par an. Il s'agit surtout de faire de la prévention dans les secteurs les plus exposés : espaces verts, nettoyeurs de vitres. Les collaborateurs suivent aussi des cours de prévention dans les secteurs à risque. Il y a un contrôle régulier du matériel individuel et collectif. Pour les accidents non professionnels, on se contente de répercuter les campagnes de la Suva et de procurer des casques à vélo à bon marché.

1.11 Les 2'787.5 jours de maladie des employés en 2010 comprennent-ils les congés légaux de maternité ? Combien de jours totalisent ceux-ci ?

Ils ne comprennent pas les congés légaux de maternité, mais seulement les éventuels arrêts de maladie avant et après, qui ne sont pas distingués des arrêts de maladie ordinaires. Il y a eu 8 congés légaux de maternité totalisant 729 jours et un très long congé de maladie.

1.12 Dans les départs du personnel en 2010, peut-on indiquer la répartition par service comme on l'a fait pour les arrivées ?

Il y a eu 10 démissions (2 au CTC et 8 à la Sécurité sociale, principalement chez les éducatrices de la petite enfance), 4 départs à la retraite (3 employés du CTC, un du Service du personnel) et un décès au CTC.

1.13 Le personnel de remplacement employé lors des absences de longue durée a-t-il généralement des qualifications identiques à la personne absente ? Quelle filière utilise-t-on pour recruter (voie d'annonce, ORP, agence de placement, etc.) ? Pour quel coût ?

On essaie de remplacer les personnes par d'autres qui ont des qualifications équivalentes, mais ce n'est pas toujours possible, car nos employés travaillent souvent dans plusieurs domaines à la fois. Il faut donc procéder également à une réorganisation interne.

Le recrutement passe par l'ORP, par un portail spécialisé auquel nous versons déjà une contribution forfaitaire et par le site internet de la Commune. Il ne nous coûte donc en principe rien, sauf dans le seul cas où l'on a eu recours à une agence de placement.

1.14 Où en sont les relations entre Commune et enseignants au sujet du plan de mobilité ?

La situation s'est stabilisée. Les enseignants qui viennent en voiture peuvent désormais acheter des macarons de parking pour des périodes plus courtes, de 3 mois. Il y a un contrôle régulier de nos agents de police. Certaines places faisant partie du domaine privé associé aux collèges, sont mises gratuitement à disposition du personnel qui se déplace beaucoup pour son travail, comme les directeurs d'établissement qui vont d'une école à l'autre.

La Commune a adopté des mesures incitatives pour une mobilité respectueuse de l'environnement, mais seulement pour son propre personnel. Or les enseignants, tout comme les employés de la PolOuest, des CSR ou de la piscine, n'en font pas partie.

Remarque 1 - La Commission salue le fait que la Municipalité ait su faire preuve de souplesse tout en respectant l'esprit du plan de mobilité.

2.Finances-Cultes

Outre la réponse à nos questions, on nous a fait 2 présentations portant respectivement sur la nouvelle péréquation (facture sociale et péréquation directe) et sur les indicateurs financiers recommandés pour une commune. Ces 2 documents ont été remis à la Commission.

2.1 Par rapport à l'exercice 2009 (les + et les - du service), qu'est ce qui a été réellement entrepris en 2010 dans ce dicastère afin d'apporter des améliorations ? Est-ce que de nouvelles faiblesses sont apparues et si oui à quoi sont-elles dues ?

Dans les forces, au niveau des ressources humaines, on note une collaboration extrêmement précieuse entre le Chef de service et de son adjointe, qui sont du reste très complémentaires, les bonnes connaissances techniques et la bonne formation du personnel, ainsi que la gestion participative et l'ambiance de travail conviviale qui sont très appréciées.

Mais on travaille souvent en flux tendu, situation qui devient difficile à gérer en cas d'absences ; les suppléances entre postes subordonnés à l'adjointe posent parfois problème. Une piste de solutions serait d'augmenter le potentiel de certains employés et de créer des duos entre personnes pouvant ainsi se remplacer l'une l'autre.

Côté processus financiers, comptables et administratifs, un système de contrôle interne financier a été implémenté, le suivi des lois et des règlements est excellent, la comptabilité financière est à jour et le Service est de plus en plus impliqué dans des études transversales, par exemple pour le chauffage à distance et son financement. La fiduciaire et la Cour des comptes reconnaissent la qualité du travail effectué.

Toutefois, on manque de temps pour le contrôle de gestion ; quant au système de contrôle interne, il n'est pas encore totalement formalisé ; le Canton demande qu'il le soit aux alentours de 2013-2014.

2.2 Quelles sont les personnes autorisées à viser les factures selon le type d'objet (quelle est leur position dans la hiérarchie) ?

D'après un règlement interne, en théorie les Chefs de service sont compétents pour les dépenses jusqu'à 5'000 francs par cas, les Municipaux jusqu'à 10'000 francs et au-dessus la décision doit être prise par l'ensemble de la Municipalité. En pratique pour les cas en dessous de 10'000 francs, le Service Finances-Cultes demande 2 signatures (donc celles du Chef de service et du Municipal). Le plus souvent, même pour des sommes de cet ordre, le Municipal avertit ses collègues. Evidemment à l'intérieur des différents Services, les employés concernés donnent leur avis avant visa du Chef de service.

2.3 De quels organismes extérieurs la Bourse gère-t-elle les comptabilités et est-ce que ces prestations sont facturées ?

Elle gère les comptabilités de la PolOuest, de la Société Coopérative de la Piscine, du SDOL, de la Société Coopérative du Refuge et de la Paroisse catholique et facture ces prestations. Elle gère également celle de la Fondation des Ateliers de la Ville, mais ne facture pas, car tous les membres de la Fondation (dont la Syndique et le Secrétaire municipal) sont des bénévoles.

2.4 Pour quelle raison a-t-on utilisé les amortissements dégressifs jusqu'en 2010 et les amortissements linéaires en 2011 ?

On pouvait utiliser la méthode dégressive lorsque les investissements étaient de faible importance; elle permettait d'amortir rapidement. Mais avec les gros investissements actuels, cette méthode chargerait beaucoup trop les exercices actuels; mieux vaut diluer les amortissements dans le temps, chose qu'on peut se permettre, vu qu'on investit dans des infrastructures destinées à durer (gare, tram, collèges). Ajoutons que la péréquation intercommunale encourage le recours à une méthode d'amortissement linéaire, en tout cas pour les transports publics.

2.5 Les locataires de la Commune de Renens peuvent-ils payer leur loyer par ordre permanent ?

C'est possible, certains locataires le font. Mais on ne souhaiterait pas qu'ils soient trop nombreux à procéder ainsi, car celui qui paie par ordre permanent ne fournit pas le numéro de son BVR, ce qui complique la tâche de la Bourse pour affecter la recette au bon endroit. C'est un travail que des gérances peuvent relativement facilement faire, mais une commune a trop de mouvements comptables en tous genres.

2.6 Quel genre de collaboration existe entre la commune et les différentes communautés religieuses, notamment pour les communautés israélite et musulmane ?

Aux Eglises reconnues de droit public (Eglises évangélique réformée et catholique romaine) on accorde des subventions conformément aux lois cantonales. De plus la Commune participe à des grands chantiers (réfections), aux conseils de paroisse, à des séances de travail et à divers événements (kermesse par exemple). De plus elle paie les organistes et sacristains de la paroisse réformée et gère les comptes pour la paroisse catholique.

Par ailleurs Renens subventionne, conformément à une convention entre communes, la communauté israélite. De façon générale, la Commune désire instaurer des contacts avec toutes les communautés religieuses et développer des rencontres et événements interreligieux pour faciliter la compréhension mutuelle.

2.7 Peut-on évaluer les conséquences sur les finances de la Commune du nouveau quartier en Belle Vue ?

La Municipalité aimerait pouvoir, en se basant sur l'exemple de quartiers existants, déterminer l'impact financier de nouveaux quartiers, notamment en fonction de leur densité. Malheureusement elle ne dispose pas de ressources suffisantes pour le faire.

2.8 La quantité d'investissements que Renens doit assumer est-elle inquiétante ?

Il faut considérer que la plupart de ces investissements ont un effet multiplicateur : ils s'accompagnent d'investissements privés ou d'autres collectivités publiques qui vont participer au développement de Renens, beaucoup plus que si l'on ne faisait rien.

3. Urbanisme-Constructions-Infrastructures-Affaires administratives

3.1 Par rapport à l'exercice 2009 (les + et les - du service), qu'est ce qui a été réellement entrepris en 2010 dans ce dicastère afin d'apporter des améliorations ? Est-ce que de nouvelles faiblesses sont apparues et si oui à quoi sont-elles dues ?

Le Service Administratif-Affaires Juridiques-Développement durable a subi de gros problèmes dus à la maladie et au décès de Madame Martine Heiniger, Cheffe de service, même si M. Alain Peneveyre a pris l'intérim. On a dû engager un juriste, mais à part ça beaucoup d'employés ont dû s'impliquer plus fortement et ils l'ont

fait. On s'est aperçu qu'il faudra à l'avenir non plus 3, mais 4 Chefs de service au CTC. A part ça, les points faibles se sont améliorés. Les secrétaires sont devenues plus polyvalentes et la réception sera mieux organisée grâce à l'engagement d'une nouvelle personne.

Le Service Urbanisme-Constructions-Infrastructures s'est étoffé par l'engagement d'un nouveau dessinateur. Vu la lenteur et la difficulté des processus de décision dans le SDOL, le dossier de la Gare de Renens et du tram a passé du SDOL à Renens, qui a embauché pour mai 2011 un chef de projet ; mais les autres communes concernées continuent à participer. Grosso modo, les points faibles du Service restent faibles, mais on compte bien qu'avec la réorganisation prévoyant 4 Chefs de service, le travail pourra être accompli de façon plus efficace.

3.2 Quelle est la fréquentation du parking de la place du Marché, de jour comme de nuit ?

La question est prématurée, car l'ouverture du parking n'a eu lieu qu'en octobre et encore tout n'était pas prêt (présélections, signalisation). On n'a donc pas encore jugé bon de faire des comptages. Notons au passage que si le parking n'est pas plein, nous n'en supporterons pas les conséquences financières, car le déficit d'exploitation est à la charge de la Coop. On peut s'étonner que la nuit le parking soit cher et vide ; c'est surtout dû à la volonté d'empêcher des personnes de se parquer tout le week-end et donc de bloquer le parking le samedi matin. Mais on pourrait résoudre ce problème autrement.

Observation 1 - La Commission demande qu'on trouve une formule d'abonnement adéquate pour la nuit.

Réponse de la Municipalité : La Municipalité accepte cette remarque et va prendre contact avec la Coop prochainement.

La Commission prend acte de la réponse et attend des nouvelles

3.3 Des WC publics sont-ils prévus à la place du Marché et/ou à la rue du Midi ?

Premièrement les WC de la Coop sont des WC publics, mais ils ne conviennent pas pour la nuit. Par ailleurs, des WC de type parisien seront construits aux environs du passage piétons traversant le 14 Avril en direction de l'avenue de la Poste. Et enfin pour les occasions spéciales, des WC provisoires seront mis sur pied à la Savonnerie.

3.4 Même si dans une année le point sera fait, a-t-on déjà un certain recul sur la satisfaction des habitants des zones 30 ?

On a reçu une centaine de réactions : des personnes défavorables, d'autres qui félicitent et remercient et enfin les plus intéressantes, celles des personnes qui mettent le doigt sur des points précis à améliorer. La part de ces 3 catégories n'a pas été comptabilisée ; on le fera quand la période de test sera terminée. On va aussi cartographier les réponses pour voir s'il y a des zones qui concentrent les remarques. L'administration répond très rapidement aux intervenants, le plus souvent par courriel.

3.5 Peut-on traduire en langage usuel le paragraphe sur la décadastration de parcelles dans le chapitre Police des constructions ?

Des terrains propriété de la Commune avec statut privé ont passé au domaine public. Cela veut dire un changement de la numérotation des parcelles, ainsi que des règles définissant ce qu'on peut y faire.

3.6 L'abattage d'arbres n'est-il pas systématiquement assorti d'une demande de remplacement ?

Il y a des exceptions. Par exemple on n'est pas tenu de remplacer les arbres fruitiers ni les ceux ayant moins de 20 cm. de diamètre, mesuré à une hauteur de 1 mètre. Dans les autres cas, on doit d'abord demander l'autorisation d'abattage et remplacer. Le remplacement n'est toutefois pas exigé quand il s'agit d'arbres d'un bosquet qui étaient étouffés par leurs voisins.

3.7 Qui fait partie du groupe Bâtiments et planification scolaires ?

Ce groupe concerne avant tout Urbanisme-Constructions-Infrastructures-Affaires administratives et Culture-Jeunesse-Sport, essentiellement pour les écoles. On y trouve donc Tinetta Maystre, Myriam Romano-Malagrifa, Municipales, Martin Hofstetter, Chef de service, Jean-Claude Bourgeois, Adjoint technique, Michelle Dedelley, Cheffe de Service et enfin Michel Deriaz et Alberto Angeretti, Directeurs d'établissement scolaire. Tous ne viennent pas forcément à toutes les réunions, cela dépend du sujet abordé.

3.8 A-t-on résolu la problématique des WC dans les nouveaux locaux de Culture-Jeunesse-Sport à la rue de Lausanne 21 ?

La question se pose par rapport aux locations externes de la salle de conférences. Il n'y a pas de WC prévus à côté de cette salle et il n'est pas non plus envisagé que les personnes extérieures qui louent la salle puissent aller dans les locaux proprement dits de Culture-Jeunesse-Sport.

Remarque 2 - La Commission regrette que des WC n'aient pas été prévus dans cette salle qui était destinée à la location.

Réponse de la Municipalité : La Municipalité prend acte de cette remarque, tout en précisant qu'au départ, il n'était pas prévu de louer cette salle. Il s'agit d'une salle de conférences ouverte à d'autres utilisateurs très souvent internes et qui peuvent alors utiliser les WC du service. Le problème n'existe véritablement que quand il s'agit d'une utilisation de personnes de l'extérieur et que la porte du service donnant accès aux WC est alors fermée.

3.9 La grandeur des salles de l'école actuelle du Censuy est-elle conforme aux normes ?

Ces salles ont entre 65 et 75 m². Ces surfaces étaient tout à fait admissibles comme nous l'a confirmé le Canton en 1994. Mais pour les constructions nouvelles, les recommandations actuelles prescrivent 80 m² et demandent en outre un accès pour les handicapés. Ces recommandations seront respectées pour la nouvelle partie du Censuy.

3.10 Quel est le solde du fonds du développement durable transféré dans le budget 2011 ? Les nouvelles conditions d'octroi sont-elles plus ou moins favorables que les anciennes ?

Des 60'000 francs du fonds, 45'000 n'ont pas été utilisés et ont donc été transférés en 2011. Cette année, on va utiliser une partie de cette somme pour la communication afin que le fonds soit mieux connu. Le nombre de types d'objets pour lesquels on peut obtenir une subvention a augmenté, tout en maintenant un plafond de dépense par type d'objet. Mais dans la seconde moitié de l'année, on pourra faire sauter certains plafonds pour que le fonds soit bien utilisé : par exemple si personne n'a demandé de subsides pour une éolienne, on pourra réaffecter le montant réservé pour d'autres objets.

3.11 A-t-on mis des parkings vélo dans tous les collèges ?

Oui.

3.12 Est-il normal que des WC publics soient fermés (exemple : Censuy) ?

Beaucoup de WC sont en mauvais état, notamment à la suite de déprédations. Ces dégâts font qu'on va désormais utiliser l'inox comme matériel. Comme le budget ne permet pas de tous réparer tous les WC à la fois, certains restent fermés. Mais on pourrait le signaler par un écriteau à l'extérieur.

4. Environnement-Maintenance

4.1 Par rapport à l'exercice 2009 (les + et les - du service), qu'est ce qui a été réellement entrepris en 2010 dans ce dicastère afin d'apporter des améliorations ? Est-ce que de nouvelles faiblesses sont apparues et si oui à quoi sont-elles dues ?

Relation et suivi des jardins familiaux

Le règlement a été modifié pour que les représentants de chaque site soient mieux respectés et pour inciter à ne pas utiliser du désherbant et à limiter l'usage des pesticides et insecticides. En 2009 déjà une petite brochure avait été éditée afin de sensibiliser les jardiniers aux problèmes qui découlent de l'utilisation excessive de ce genre de produits. La situation n'est pas encore parfaite, des problèmes de voisinage entre jardiniers amateurs perdurent et la Commune a encore une part importante du travail administratif.

Observation 2 - La Commission demande que la sensibilisation sur les herbicides, pesticides et insecticides se fasse par oral et par des panneaux faciles à comprendre (pictogrammes par exemple) sur les divers sites.

Réponse de la Municipalité : A cet effet, la Direction Environnement-Maintenance produira des affiches explicatives plastifiées qui seront posées à l'entrée de chaque site.

Une information particulière sera donnée aux représentants de sites lors de leurs rencontres trimestrielles et sera répétée à l'ensemble des jardiniers amateurs lors de l'assemblée générale du Groupement des jardins familiaux.

La commission accepte la réponse.

Gestion des déchets d'entreprises

Maintenant le suivi des factures s'est amélioré, elles sont désormais envoyées au printemps. Ainsi ces sommes peuvent figurer dans les comptes de l'année en cours. S'il y a un doute quant aux quantités de déchets produits par une entreprise, le délégué à l'environnement procède à des contrôles. Si une fraude évidente est constatée, l'entreprise est alors contactée et mise face à ses responsabilités. Ce système est assez aléatoire puisqu'on facture sur estimation.

Encadrement des apprentis

Le suivi est meilleur, mais il n'est pas assez pro-actif. Il faudrait se renseigner auprès des apprentis sur leurs difficultés et mettre en place des cours d'appui.

Heures supplémentaires

Avec les chutes de neige de novembre et décembre, beaucoup d'heures supplémentaires ont été effectuées par le service de voirie. En principe, les employés doivent reprendre leurs heures avant les manifestations du printemps et de l'été, ce

qui peut quelquefois engendrer des frustrations. Les heures supplémentaires sont compensées, mais pas payées.

Le problème, c'est que la charge est très inégale d'un mois à l'autre (peu en novembre et décembre, beaucoup plus au printemps ou en juillet-août). Ces problèmes de pointes ne pourraient pas être résolus en engageant plus de personnel permanent (ce qui du reste nécessiterait de la place, des vestiaires et des véhicules supplémentaires).

Le Service donne donc de temps en temps du travail aux entreprises privées. De plus des étudiants viennent 3 semaines en juillet pour le nettoyage des collèges et des ETS sont engagés à raison de 4 à 6 par an pour les parcs et promenades, la conciergerie et des tâches administratives.

Observation 3 - La Commission demande que les personnes qui ont dû faire beaucoup d'heures supplémentaires bénéficient de la meilleure latitude possible pour le moment où reprendre leurs heures.

Réponse de la Municipalité : Une large latitude pour la reprise des heures supplémentaires du personnel Environnement-Maintenance a toujours été une priorité pour la Direction du service.

La deuxième partie de l'hiver ayant été plus clémente, cette problématique se retrouve simplifiée pour le début de l'année 2011.

La Commission prend acte de la réponse.

Les points forts du Service sont restés les mêmes.

4.2 Suite au réaménagement de l'espace de jeux Sous-Biondes, les lieux sont-ils respectés par les utilisateurs ? Les propriétaires de chiens jouent-ils le jeu et vont-ils plus loin avec leur animal ?

Le petit terrain de football a été refait, des tables de pique-nique, des poubelles de tri et des distributeurs Récup-crottes ont été ajoutés. Les lundis, il y a un peu plus de déchets au sol qu'en semaine, mais pas plus qu'ailleurs. On constate que ce lieu vit.

4.3 Les jeux de la cour du Collège du Simplon sont pratiquement effacés. Serait-il possible de leur redonner un bel aspect ? Pour information c'est ce qui a été demandé lors d'une pétition des élèves du collège de Sous-Biondes. Pourrait-on faire de même pour les jeux de tous les collèges ?

La pétitionnaire pour Sous-Biondes a été reçue avec le Directeur des écoles. Il en est ressorti que malheureusement certaines choses n'étaient pas réalisables. Toutefois, on a décidé d'installer 2 buts ; les enfants pourront jouer avec des ballons en mousse mis à disposition par les enseignants. On a aussi décidé de faire planter un arbre par les élèves lors d'une journée thématique. Et enfin les jeux au sol seront repeints, non seulement à Sous-Biondes, mais dans tous les préaux des classes primaires.

4.4 La Commission désire recevoir le contrat d'entretien entre la Municipalité et le SIE pour l'éclairage public.

Le contrat est remis à la Commission ; il est entré en vigueur le 1er janvier 2011. Un avenant a été conclu pour un contrôle mensuel de nuit ; cette prestation supplémentaire coûte 5'400 francs par an, à ajouter aux 150'000 francs du contrat de base, et entre en vigueur le 1er avril 2011.

4.5 Est-il possible d'avoir le cahier des charges et le descriptif de poste du responsable général des concierges ? (cf. Personnel)

Ces documents nous sont remis. Depuis le 1er janvier, M. Perrin est adjoint technique.

4.6 Les sacs en plastique des poubelles en treillis ont tendance à sortir de celles-ci lors de grand vent ou tout simplement à se rétracter et se fermer, si bien que leur contenu se retrouve soit dehors soit par terre. A part un gain de temps pour l'employé chargé de les vider, quel est l'avantage de ces sacs ? N'y a-t-il pas gaspillage ?

C'est effectivement un problème lors des jours de vent et il n'est pas possible de lester ces sacs. Ils ne sont posés que depuis cette année et comportent plusieurs avantages :

- 1 réutilisation à plusieurs reprises des mêmes sacs
- 2 gain de temps, plus besoin de décrocher la poubelle pour la vider
- 3 nettoyage à l'eau moins fréquent, car moins de salissures dues à des coulées de glace ou des boissons.

Le plastique utilisé correspond à moins d'un kilo par semaine et donc le bilan écologique est plutôt bon. Cependant ces poubelles sont petit à petit remplacées par des plus grandes de 110 litres avec un couvercle qui évite que les cornilles ne se servent.

4.7 Pourrait-on bénéficier d'une visite des sites de Valorsa organisée par la Commune pour la Commission de gestion, ou pour les conseillers communaux ?

La visite du site de Valorsa à Penthaz est possible, mais sans grand intérêt, car on n'y voit que de gros tas de déchets (verres, ordures, compost) et de plus aucun déchet de la Commune n'y passe. Il serait plus intéressant de visiter l'usine Tridel et le Centre Intercommunal de Logistique de Malley ; ceci pourrait être organisé en septembre.

Divers

Sur la place du Marché, on a installé des poubelles pour l'aluminium et le PET, mais pas pour le verre. En revanche à la rue du Midi, il y aura des conteneurs enterrés pour ce matériau. Les poubelles sont triées encore une fois par les services de voirie, ainsi par exemple, si une bouteille de verre se trouve dans une poubelle, elle est mise à la bonne place.

Dans le cas où des propriétaires ou des gérances ne mettent pas à disposition des locataires les conteneurs nécessaires, le délégué à l'environnement leur écrit. Mais il n'est pas possible d'imposer des conteneurs. En effet pour ce faire il faudrait modifier le règlement communal, puis le soumettre au Canton. Or celui-ci n'accepterait pas un nouveau règlement qui ne comporterait pas une taxe poubelle.

5.Culture-Jeunesse-Sport

5.1 Par rapport à l'exercice 2009 (les + et les - du service), qu'est ce qui a été réellement entrepris en 2010 dans ce dicastère afin d'apporter des améliorations ? Est-ce que de nouvelles faiblesses sont apparues et si oui à quoi sont-elles dues ?

Un point faible était le développement de la politique du sport ; celle-ci est encore à faire; on manque de ressources financières, mais surtout de temps. Quant à l'encadrement d'apprentis, on n'en a pas eu en 2010, mais on a eu un stagiaire ; il y aura un apprenti en 2011.

Les liens avec les sociétés locales ont été renforcés et celles-ci ont pris l'habitude de s'approcher de la commune, notamment pour demander des subventions. Un budget

légèrement augmenté a permis de faire venir des spectacles de qualité ; pas mal de projets culturels bien soutenus ont permis de faire parler de Renens.

5.2 Peut-on avoir la répartition en pourcentage des diverses activités du Service Culture-Jeunesse-Sport ?

50% pour la jeunesse, les écoles, Ondallaz et la bibliothèque, 40% pour l'animation et la culture, 10% pour le sport, y compris le soutien aux sportifs de pointe, et aux sociétés locales (souvent sportives). En matière de sport, c'est dans la proactivité que le Service est à la peine, par contre comme soutien il est bien présent.

Observation 4 - La Commission demande que le développement du sport, tant dans les clubs sportifs que dans les sports de rue, devienne une priorité du Service.

Réponse de la Municipalité : Beaucoup de choses ont déjà été initiées dans le soutien aux activités sportives entreprises par des personnes et des clubs à Renens. Le service est entré en matière très concrètement dans la quasi-totalité des demandes particulières qui lui ont été adressées : foot masculin et féminin, wu shu, sumo, basket et dernièrement Taekwondo avec le projet de créer un nouveau club à Renens.

Le principal événement sportif organisé par le service est la course pédestre qui a connu un essor remarqué depuis 3 ans. Toutefois, si le développement de projets sportifs spécifiques devait devenir une priorité du service, il deviendrait nécessaire que ceux-ci soient portés par un professionnel du domaine, délégué au sport, comme c'est le cas dans les communes de taille identique (Nyon, Yverdon-les-Bains ou Vevey). A Renens, l'adjoint à la cheffe du service Culture-Jeunesse-Sport, en fonction des autres tâches transversales liées à sa fonction, ne peut consacrer davantage de temps à la promotion du sport. A noter également qu'une telle fonction nécessite des compétences particulières dispensées par la confédération (OFSPPO), notamment dans le cadre d'une formation spécialisée de coordinateur de sport.

La Commission maintient son observation."

Le Président ouvre la discussion sur cette observation.

Mme Nicole Divorne (Fourmi rouge), au nom de son groupe, accepte la réponse de la Municipalité. Les trois catégories citées (la jeunesse, la culture et le sport) sont des priorités pour ce dicastère qu'il faut continuer à soutenir.

Mme Victoria Ravaioli (PSR) au nom de son groupe, soutient la réponse de la Municipalité.

Le Président met aux voix la position de la commission (maintient de l'observation).

A une faible majorité, le Conseil refuse le maintien de cette observation.

"5.3 La Piazzetta a modifié sa programmation, soit sur le temps d'un week-end entier au lieu de 3 soirées. Outre le fait de ne pas « immobiliser » la Salle de spectacles pour 3 dates, quelles ont été les autres raisons de ce choix ? Quel bilan tire-t-on de cette nouvelle manière de faire ?

L'idée était de faire un mini festival de cinéma. Cela permet une économie en personnel et en argent et une meilleure communication. Le bilan est assez positif, plus de 150 personnes ont assisté aux projections. D'autre part un questionnaire a été remis aux participants qui ont apprécié la formule « Week-end ». La Commission regrette les 3 soirs. La Municipalité lui fait remarquer que pendant la période de juillet et août le centre-ville est déserté (vacances scolaires) et aussi que des concerts d'été sont organisés.

5.4 Outre la subvention, est-ce que Culture-Jeunesse-Sport a d'autres relations avec le théâtre Kléber-Méleau ?

Outre la subvention de 5 francs par habitant, la Commune met à disposition l'affichage culturel de la ville et en échange le théâtre diffuse le programme culturel de Renens.

5.5 Quel est l'avenir du théâtre Kléber-Méleau ? Le bâtiment sera-t-il conservé lorsque le quartier de Malley sera en fonction ?

En principe oui, le bâtiment restera, mais c'est à confirmer par le SDOL L'endroit pourrait devenir un pôle culturel.

5.6 Peut-on voir la réponse commune de Lausanne, Vevey, Nyon et Renens sur la nouvelle loi pour la promotion de la culture ?

Voir le document remis à la commission de gestion.

5.7 Quelle a été l'implication de Culture-Jeunesse-Sport dans «BCV 24h de Villars» et dans le groupe intergénérationnel ?

En janvier un groupe de 8 jeunes ont participé bénévolement à cette action de soutien à la lutte contre le cancer. Ils ont travaillé 3 heures à la sécurité des participants, au ravitaillement etc. En contrepartie, ils ont reçu un pass pour faire du ski. Ce sont des jeunes de tous les milieux qui ont pu participer, avec l'encadrement du délégué jeunesse.

Dans le groupe intergénérationnel, il y a eu un travail commun entre des membres de l'AVIVO, de Rayon de Soleil, de Pro Senectute et des jeunes de Renens sur des recettes de cuisine, ce qui a abouti à un livre. Ce genre d'initiative est un bon moyen d'échange entre jeunes et personnes âgées. C'est Culture-Jeunesse-Sport qui s'est occupé du pilotage et des démarches administratives.

Remarque 3 - La Commission salue ces belles initiatives, souhaite qu'on continue dans cette direction et que la population soit plus informée à ce sujet.

Réponse de la Municipalité : L'essentiel des activités du service sont communiquées directement au public par l'intermédiaire du Carrefour Info Renens, mais aussi par les communications de la Municipalité. Par ailleurs, lors d'événements particuliers, le service informe régulièrement la presse qui se fait souvent l'écho de l'actualité socioculturelle de Renens comme en témoigne les différentes revues de presse en notre possession. Le service est attentif à poursuivre dans cette direction.

5.8 Comment les thèmes des dîners Quizz du Groupe Coordination Jeunesse ont-ils été choisis ? Combien y avait-il de participants ? Quels intervenants ? Quel bilan fait-on de cette expérience ?

Les thèmes sont choisis en fonction des besoins du terrain et les intervenants sont des professionnels liés à la question. Il y avait 35 à 40 personnes par soirée (un plafond avait été mis à 40). On constate des effets après ces dîners; par exemple après un Quizz sur la sexualité, plusieurs filles ont pris contact avec le planning familial.

Remarque 4 - La Commission souhaiterait qu'on organise au moins un dîner Quizz par trimestre et que tous les jeunes de Renens en soient informés à l'avance.

Réponse de la Municipalité : Comme exprimé en réponse à la remarque 3, les médias se font régulièrement l'écho des initiatives entreprises par la délégation jeunesse, en particulier les dîners-quizz. Le maintien de ceux-ci fait partie des objectifs de Culture-Jeunesse-Sport, mais sans doute pas dans une fréquence

trimestrielle. Ceci en raison d'une part de la somme de travail nécessaire à leur mise en oeuvre, mais surtout avec le risque d'en banaliser l'initiative et de perdre en impact sur les jeunes, les partenaires et les médias. Il est par contre envisagé d'organiser un dîner-quiz annuel sur le thème de la prévention aux addictions.
La Commission souhaiterait au moins deux dîners Quiz par an, cela ne banaliserait pas encore cette initiative.

5.9 Il n'y a eu que 37 participants au passeport-vacances contre 63 en 2009. Pourquoi cette baisse ?

On constate une baisse dans toutes les communes. En effet les offres en matière de loisirs concurrentes à ce passeport ont pas mal augmenté. En 2011 le prix du passeport va baisser de 10 francs. A noter que beaucoup d'enfants d'ailleurs sont venus aux activités proposées à Renens.

5.10 La part relative des écoliers renanais à la patinoire par rapport à ceux des autres communes a-t-elle augmenté en 2010 ?

On n'a pas encore les comptes de 2010, donc pas encore connaissance du nombre d'enfants qui ont utilisé la patinoire. Ce nombre était resté constant entre 2008 et 2009. Il est difficile de savoir combien d'élèves utilisent la patinoire, car la comptabilité donne seulement les heures de glace, une heure de glace pouvant être utilisée par une ou plusieurs classes. Renens est moins bien loti que Lausanne et Prilly ; en effet ces 2 communes envoient plusieurs classes à la fois et on leur réserve alors la patinoire extérieure ; en revanche à Renens, les classes choisissent individuellement de venir quand elles le veulent, mais on est en général à l'intérieur. Dans notre commune, les conditions financières pour que les enfants puissent utiliser la patinoire sont réunies (location des patins par la Commune et non par les parents).

5.11 Quelles sont les communes partenaires pour les PPLS ? Combien de personnes travaillent-elles et combien d'enfants sont-ils suivis ? Quels en sont les résultats ? Qui dépiste les enfants qui ont un problème ?

Les communes partenaires sont au nombre de 19, elles font parties du CRENOL qui comprend les établissements scolaires de Bussigny-près-Lausanne, Villars-Ste-Croix, Chavannes-près-Renens, Saint-Sulpice, Cheseaux-sur-Lausanne, Crissier, Cugy, Ecublens, Epalinges, le Mont-sur-Lausanne, Prilly, Romanel-sur-Lausanne, Jouxten-Mézery, la Chamberonne et Renens. C'est un service de l'Etat. L'effectif est de 6,5 EPT, psychologues, psychomotriciens ou logopédistes.

Les enfants sont dépistés par les enseignants qui recommandent aux parents d'effectuer les démarches. 390 élèves de Renens sont suivis, ce qui représente environ 14% de la population scolaire. Il est difficile de savoir si le taux des élèves suivis à Renens est plus important qu'ailleurs dans le Canton. Cela pourrait être le cas non pas parce que les enfants de Renens auraient plus de problèmes qu'ailleurs, mais parce que les structures de Renens existent depuis très longtemps et que les enseignants sont attentifs à déceler les enfants qui ont un problème.

5.12 Quels sont les projets sportifs qui ont été développés par Culture-Jeunesse-Sport ?

Renforcement de la course pédestre avec changement du parcours et soutien aux sportifs de pointe. Accueil d'Augustin Maillefer, champion d'aviron.

Remarque 5 - La promotion du sport, ce n'est pas seulement accueillir des champions.

Réponse de la Municipalité : Nous pensons au contraire que l'accueil de champions relève également et complémentaiement de la promotion du sport, tant la notion d'exemplarité revêt d'importance auprès des juniors et des jeunes nouveaux adeptes potentiels de la pratique d'un sport. Le meilleur exemple est l'engouement relevé par tous les clubs de tennis depuis qu'un certain Roger Federer brille au sommet du tennis mondial. A Renens, la soirée réservée à Frédéric Veseli, champion du monde U17 de football a procuré beaucoup de fierté aux juniors du FC Renens sachant que leur champion a suivi la même filière qu'eux.

La Commission n'est pas satisfaite de la réponse."

Le **Président** ouvre la discussion sur cette remarque.

Mme Rosana Joliat (PLR) "A la lecture de cette réponse, nous pouvons comprendre entre les lignes la chose suivante: si pendant une législature (5ans) notre ville ne comptait aucun champion, de quelque sport que ce soit, il n'y aurait aucune promotion dans le domaine sportif à Renens! Promouvoir le sport, c'est aussi et surtout promouvoir les clubs qui vivent sur notre territoire communal."

5.13 Il y a eu une baisse de fréquentation d'Aquasplash en 2010 ? Peut-on l'expliquer? Est-ce dû à la météo ?

Oui, c'est la météo qui a été mauvaise, notamment les week-ends. Ce n'est pas un phénomène de lassitude des utilisateurs.

5.14 Est-ce que l'Union des Sociétés Locales et le Forum des Associations socioculturelles de Renens fonctionnent toujours à l'heure actuelle ?

Non.

Observation 5 - La Commission demande que la Commune cherche à recréer des liens entre associations afin de faire renaître une ou deux faïtières.

Réponse de la Municipalité : Tout d'abord, dans le cadre des activités sociales, culturelles, sportives et autres, la Municipalité entretient des relations constantes avec la quasi-totalité des associations. Elle regrette l'inactivité de l'Union des Sociétés Locales (USL) et à sa connaissance certains de ses membres sont en train de régler les problèmes financiers mais n'ont pas nécessairement la volonté de redynamiser l'USL. La Municipalité apprécierait il est vrai d'avoir un organe représentatif mais il est difficile de créer à la place des intéressés et ce n'est pas forcément le rôle de la Municipalité. Par contre et à titre d'exemple, l'USL qui était un partenaire pour l'organisation de la fête du 1^{er} Août sera, cette année, directement remplacée par diverses associations locales.

La Commission prend acte de la réponse et regrette la situation.

5.15 A combien se montent pour 2010 les recettes de la location de la Salle de spectacles ? Et en comparaison, combien y a-t-il d'EPT consacrés à cette salle ?

A 108'000 francs, mais sans la gratuité on aurait reçu 400'000 francs. On utilise 3 EPT, plus un agent d'exploitation en formation.

5.16 Les chiffres de locations de la Salle de spectacles et de ses divers locaux incluent-ils les réservations pour les groupes politiques et les séances de commission ?

Oui.

5.17 Est-il possible d'avoir le cahier des charges et le descriptif de poste du responsable de la Salle de spectacles, ainsi que ceux des concierges de cette salle ? (cf. Personnel)

Voir le document remis à la commission de gestion.

5.18 Est-ce que les locations du chalet « Mon Beau Pays » sont rentables ?

Non.

Observation 6 - La Commission demande une meilleure promotion de ce chalet.

Réponse de la Municipalité : Les locations de Mon Beau Pays sont en augmentation et le potentiel d'occupation n'est pas à ce point extensible, notamment du fait que les personnes intéressées à la location du chalet le sont pour des périodes souvent identiques. Un moyen pourrait être l'instauration de tarifs différentiels en fonction des saisons.

L'équilibre financier n'est toutefois pas très loin, puisque que Fr. 40'250.-- de locations ont été encaissées pour Fr. 51'416.-- de charges réparties comme suit :

- entretien et rénovations : Fr. 27'821.--
- Charges (électr. chauff.) : Fr. 8'149.--
- Nettoyages : Fr. 9'787.--
- Mobilier et matériel : Fr. 5'659.—

La Commission maintient son observation en attendant de voir les effets de la promotion.

Le Président met aux voix la position de la commission. Le Conseil décide le maintien de cette observation, à une nette majorité.

5.19 Pour les activités d'éducation et de prévention au primaire et au secondaire, est-ce que des périodes sont prévues dans les programmes scolaires ? Sinon comment réagissent les enseignants ? Toutes ces activités seront-elles reconduites à l'avenir ?

Ces activités se passent pendant les périodes scolaires, mais ne sont pas expressément prévues au programme. Au primaire cela ne pose pas trop de problèmes, les enseignants peuvent facilement libérer du temps. Au secondaire c'est un peu plus compliqué, les professeurs étant des spécialistes et c'est un problème pour eux de perdre des heures dans leur spécialité.

Certains programmes peuvent être reconduits d'une fois à l'autre et d'autres non, par exemple ceux liés à un événement particulier. Les budgets sont pris en charge soit par la Commune soit par le Canton.

5.20 Qu'est-ce que l'activité de prévention « ça dérap' » ?

C'est un cours donné chaque année aux enfants de 2ème année primaire sous forme de vidéo afin de leur apprendre à savoir dire non.

5.21 Est-ce facile de trouver des enseignants pour Renens et quel est le taux de changement de ceux-ci dans notre commune ?

Au primaire, on n'a pas de difficulté, le personnel est stable.

Au secondaire, c'est un peu plus compliqué, car il faut trouver des enseignants spécialisés (par exemple en allemand) et l'image de Renens avec sa population scolaire étrangère fait un peu peur. On a eu environ 30% de renouvellement ces 5 dernières années. Le parcage payant n'aide pas à garder les enseignants. La pénurie risque de compliquer la situation pour les années qui viennent. Pas mal d'enseignants vont partir à la retraite et il faudra les remplacer, la solution viendra peut-être de l'étranger (France, Canada par exemple).

Cependant la Municipalité a rencontré les enseignants qui partaient à la retraite et ces personnes ont aimé travailler dans notre ville. Selon elles, il est rare que des communes en fassent autant que Renens pour les enfants.

Remarque 6 – La Commission doute fort que les difficultés de recrutement soient liées au problème des places de parc.

Réponse de la Municipalité : Selon la direction de l'Établissement secondaire, les problèmes de places de parc ne sont effectivement pas une raison majeure qui explique la pénurie d'enseignants.

5.22 Que sont les activités d'environnement Baril énergie et Maison énergie programmées par l'enseignement primaire ?

Ce sont des cours donnés par le SEVEN (Service de l'environnement et de l'énergie), respectivement sur les énergies et sur les économies d'énergie possibles à la maison.

5.23 Combien d'élèves ne participent pas aux cours d'éducation sexuelle ?

Ceux-ci sont donnés par Profa. Sur 600 élèves concernés au secondaire, très peu n'y participent pas. Au primaire également presque tous participent (en 4ème 1 ou 2 exceptions seulement). Quand les enfants ne viennent pas, c'est en général parce que les parents veulent informer eux-mêmes leurs enfants. Notons que Profa renseigne au préalable les parents sur le contenu du cours.

5.24 Combien d'élèves de Renens sont-ils scolarisés au Module d'activités temporaires alternatif à la scolarité ?

Il y en a actuellement 2 en primaire et 3 à 5 en secondaire. Ils y sont pour une période de 3 mois renouvelable une fois. Cette structure accueille des enfants qui présentent un risque de rupture scolaire et de désintéressement à l'apprentissage. Sa mission est de leur redonner confiance.

5.25 Que sont les « bains informatiques » pour les élèves de 5ème et 7ème ?

En 5ème année, on a 10 x 2 périodes avec un travail ciblé sur des matières enseignées, ainsi qu'une prévention sur les dangers du chat. En 7ème année, on a 18 x 2 périodes de formation sur Word, Excel et sur le traitement d'images, avec également un rappel sur les dangers d'Internet.

5.26 Que ce soit dans l'enseignement secondaire ou au sein du Service, qu'en est-il de la prévention de l'alcool, des drogues et de la dépendance aux jeux vidéo ? Existe-t-il une collaboration intercommunale ?

Au secondaire, une équipe santé organise une prévention en fonction des événements. Actuellement elle est ciblée sur les dangers d'Internet. Il semble qu'en ce moment cette dépendance soit plus importante que l'alcool, la drogue ou les jeux vidéo. Il existe un site général www.prevention-web.ch pour les élèves, les enseignants et les parents.

Dans le Service, il n'y a pas actuellement d'action spécifique sur l'alcool et les drogues. Le dîner Quizz prévu sur les jeux vidéo ne s'est pas fait, car il semblerait selon l'Établissement secondaire, que ce ne soit pas le problème du moment. Le Service a plus travaillé sur le respect, la sexualité et l'insertion. Le Groupe Coordination Jeunesse est en contact avec des services spécialisés en matière d'alcool et de drogue.

Observation 7 – La Commission ne peut plus entendre que l'alcool, la drogue et la dépendance aux jeux vidéo ne sont pas les problèmes du moment. Pour les problèmes d'alcool, il n'y a qu'à voir certains écoliers avec leurs canettes.

Réponse de la Municipalité : Au plan scolaire, les animateurs santé et les médiateurs ainsi que les maîtres restent très attentifs à la question de l'abus d'alcool au sein de l'école. La dernière intervention du directeur pour abus d'alcool date d'il y a deux ans, avec renvoi de l'élève à son domicile depuis un camp; depuis lors, il n'y pas eu de cas d'abus d'alcool au sein de l'école. Le plus grand problème reste celui de la violence et du manque de respect, particulièrement au travers de canaux comme Facebook.

Pour ce qui est du Service Culture-Jeunesse-Sport, la problématique liée à la surconsommation d'alcool fait l'objet d'une attention permanente, de même comme expliqué plus haut, d'un projet d'action de prévention récurrente par l'intermédiaire des dîners-quizz (un tel dîner-quizz a par exemple déjà été organisé en 2008). Des actions ciblées, pour être efficaces, se doivent néanmoins d'être le fait de professionnels de santé publique, autour d'objectifs clairement définis et de campagnes concertées.

La Commission maintient son observation et considère que chez les jeunes n'est pas seulement la surconsommation d'alcool ou de drogue, mais déjà la consommation tout court."

Le Président met aux voix la position de la commission. Le Conseil communal maintient cette observation à une nette majorité.

"6. Sécurité publique-Informatique-Population

6.1 Par rapport à l'exercice 2009 (les ± du service), qu'est ce qui a été réellement entrepris en 2010 dans ce dicastère afin d'apporter des améliorations ? Est-ce que de nouvelles faiblesses sont apparues et si oui à quoi sont-elles dues ?

Les employés du Service ont plutôt une bonne connaissance du métier. Pour leur formation, on a eu recours à des séminaires (gratuits et orientés vers la vente) plutôt qu'à des cours. Cependant il faudra prévoir des cours l'année prochaine.

Cependant une partie du personnel peine à suivre l'évolution galopante de la technologie. Il faut dire que des employés sont restés là plus de 20 ans et que quand ils ont commencé, ils ont été formés sur le tas, faute d'école d'informatique. A noter toutefois que des collaborateurs ont fait des efforts ces dernières années pour une mise à niveau.

Il existe un problème concernant la sécurité des locaux, car le centre de calcul est mal situé, toutes les données des divers services y sont centralisées et il n'y a pas de sauvegarde des données à l'extérieur du local.

Observation 8 - La Commission demande que les données de la Commune bénéficient d'une copie de sécurité à un autre emplacement.

Réponse de la Municipalité : La Municipalité abonde dans le sens de la Commission et étudie une solution avec deux centres de calcul redondants et autonomes sur deux sites différents. Derrière cette question, il existe deux problèmes, la sauvegarde des données et la possibilité de tourner sur un autre système au cas où le premier centre de calcul serait inopérant.

La Commission maintient son observation en attendant de voir la réalisation."

Le Président met aux voix la position de la commission. C'est à l'unanimité moins 1 refus et deux abstention que le Conseil communal accepte le maintien de cette observation

"Il existe un risque de piratage du site internet de Renens, ce qui a déjà eu lieu lors de la votation sur les minarets. Les problèmes de sécurité sont dus au fait que :

- 1 le site est hébergé à la Commune de Renens et non pas chez des professionnels extérieurs
- 2 il existe un problème sur la messagerie électronique car le @ renens.ch a été mis sur liste noire suite à une mauvaise manipulation d'un des collaborateurs
- 3 le filtre spam, créé par une autre société, ne peut pas être modifié par le Service.

Observation 9 - La Commission estime que le site internet de la Commune devrait se trouver chez des hébergeurs professionnels.

Réponse de la Municipalité : La Municipalité, à travers son Service informatique et le Secrétariat municipal, est en train d'étudier des améliorations à apporter au site de la commune, si ce n'est sa refonte complète. Elle étudie aussi la possibilité d'héberger le site à l'extérieur, ce qui aurait comme principaux avantages une haute disponibilité du site, une meilleure sécurité face au piratage et une facilité accrue dans la mise à jour des informations.

La Commission maintient son observation en attendant de voir la réalisation."

Le Président met aux voix la position de la Commission. Le Conseil accepte le maintien de l'observation.

"6.2 Pourquoi la police a-t-elle eu presque 1'000 interventions de plus en 2010 ? Dans quelles catégories a-t-on eu cette augmentation ?

Toutes les natures d'interventions ont augmenté. Cela est dû essentiellement au fait que la PolOuest a une structure plus performante et des critères d'intervention différents.

6.3 En quoi le parrainage de la gare a-t-il occupé administrativement les services de Pol Ouest ?

La PolOuest s'occupe de la gestion des horaires des parrains et marraines, des relations avec ces personnes et des PV du comité de pilotage. Ce travail représente moins de 0,1 EPT.

Les parrains et marraines ont une grande capacité d'écoute. Ils ont gagné le 2ème prix à un concours national, une somme de 2'000 francs qu'ils ont réinvestie dans l'achat du banc de la gare du chemin des sens. Grâce à leur travail et à celui du groupe Prévention de la PolOuest, la gare de Renens a été pacifiée.

6.4 Des mesures ont-elles été prises en 2010 pour améliorer l'accueil des utilisateurs du poste de ville et du Service de la Population ?

En ce qui concerne le SPOP, le mot d'ordre a été donné de recevoir les usagers d'une façon conviviale comme ce serait le cas dans un commerce. Mais à part ça, la configuration actuelle des locaux rend difficile une amélioration. A nouveau, le déménagement du Service est évoqué.

La configuration des locaux de la PolOuest rend difficile un accueil citoyen convenable. La PolOuest ne peut plus rester où elle est et cherche absolument à déménager.

Remarque 7 - La Commission se demande si les anciens locaux de la Gendarmerie ne pourraient pas convenir au SPOP ou à la PolOuest.

Réponse de la Municipalité: Ces locaux sont beaucoup trop exigus pour PolOuest, qui dispose actuellement à la rue de Lausanne 35 d'une surface effective (sans compter le poste de ville) de 646 m², et qui se trouve à l'étroit. La PolOuest cherche d'une part à déménager, mais d'autre part à regrouper idéalement encore ses services (Police du commerce et Partenariat, à l'exception des postes de villes) en un lieu unique. Dans ces conditions, les locaux de la gendarmerie, qui n'étaient occupés que par une vingtaine de personnes, ne correspondent pas du tout à ses besoins.

Une fois la confirmation du non-départ, du moins à court terme, de PolOuest, le Groupe "Locaux" a repris ses démarches pour trouver une solution, a priori intermédiaire (PolOuest confirmant à moyen ou plus long terme son intention de départ). Une solution envisagée actuellement pour le SPOP serait, en attendant le départ de PolOuest, de trouver un lieu provisoire. Le cas du bâtiment cité n'est pas exclu et fait partie des options analysées par le groupe "Locaux".

La Commission souhaite qu'une solution soit rapidement trouvée.

6.5 Dans quelle mesure les nuisances sonores constatées à Renens sont-elles liées à des établissements publics ?

Actuellement sur le territoire de la commune il existe quelques établissements particulièrement concernés. Ce sont le Sky, Zig zag café et Podium 60. Il semble que les problèmes soient surtout dus aux basses.

6.6 Y-a-t-il eu beaucoup d'infractions après la mise en place des zones 30 ?

Il est encore trop tôt pour avoir de vraies statistiques. Normalement dans une zone 30, on devrait avoir spontanément 85 % des gens qui roulent à moins de 38 km/h. Si ce n'est pas le cas sur certains tronçons, il faut ou bien renoncer à les mettre en zone 30 ou bien renforcer les aménagements. A cet égard il y a 5 endroits qui posent problème : le chemin des Baumettes, le Bugnon, le 24 Janvier derrière l'ECAL, le chemin de Perrelet et celui de la Roche.

Observation 10 - La Commission demande que dans ces 5 endroits on renforce les aménagements plutôt que de renoncer aux 30 à l'heure.

Réponse de la Municipalité : Dès l'élaboration du préavis, il a été convenu que la première année de mise en œuvre serait considérée comme un test et que les adaptations nécessaires suivraient. La Municipalité étudie actuellement, cas par cas, les situations plus difficiles relevées à certains endroits quant à l'application de la limitation de vitesse souhaitée. En collaboration avec la PolOuest, des solutions en matière d'urbanisme seront proposées par les services communaux.

La Commission accepte la réponse.

6.7 Pourquoi les sommes d'amendes encaissées au profit de la Commune ont-elles baissé d'un tiers entre 2009 et 2010 ?

Parce que toutes les amendes entrent désormais dans la caisse commune de la PolOuest ; seules les anciennes amendes infligées avant 2008 entrent encore dans celle de Renens.

6.8 Quelles routes sont devenues impraticables pour les pompiers suite aux aménagements en zone 30 ? Des améliorations sont-elles possibles ?

Aucune route n'est impraticable, mais il existe des difficultés de circulation qui ont obligé à modifier des itinéraires pour arriver plus vite.

6.9 16 interventions du Service de Défense contre l'Incendie et de Secours concernaient des ascenseurs bloqués. Sont-elles dues au fait que ceux-ci ne sont plus aux normes?

Ils ne sont souvent plus aux normes actuelles, mais les interventions se font à cause de défauts techniques et non pas de problèmes de normes. Les ascenseurs étaient aux normes de l'année où ils ont été construits.

6.10 A-t-on trouvé les personnes qui ont mis intentionnellement le feu aux caves et cages d'escalier de l'avenue du 14 Avril les 2, 5 et 8 novembre ? Et que sont-elles devenues ?

L'enquête est en cours et il y a donc le secret de l'enquête.

6.11 Les cours d'informatique sur Windows-7 et MsOffice-2010 ont-ils été dispensés dans tous les services de la Commune ?

Les collaborateurs du SPOP n'ont pas suivi les cours pour Windows 7 et cela n'a pas posé de problème. Par contre en 2011 on va faire une journée de formation pour l'utilisation d'Office 2010 adressée à tous les collaborateurs de la Commune utilisant l'informatique; il y aura ensuite un test d'auto-évaluation des collaborateurs afin de pouvoir proposer des cours d'amélioration là où il y aura une nécessité.

6.12 Comment le Service de la Population gèrera-t-il les prochaines années si la population continue de s'accroître ?

La configuration des guichets n'est pas idéale, mais c'est la seule possibilité dans les locaux actuels. La cyberadministration entraînera une diminution du nombre d'usagers au guichet. Mais elle est sous l'égide d'Administration générale.

Remarque 8 - Depuis plusieurs années, la Commission constate que le SPOP est le service le plus mal loti de la Commune. Est-ce parce qu'il n'est pas visible et ne contribue pas à la « gloire » de la Commune ?

Réponse de la Municipalité : Voir également la remarque 7 du présent document ainsi que les annexes au rapport de gestion concernant les visites thématiques et l'entretien de la commission de gestion avec Mmes Marianne Huguenin, Tinetta Maystre et M. Stéphane Robert, responsable des Ressources humaines.

24

La Municipalité considère au contraire que le SPOP est un service visible, celui qui accueille le plus grand nombre d'usagers et citoyens de la commune, et qu'il devrait être exemplaire. Elle est profondément consciente que la situation actuelle n'est pas satisfaisante; elle n'attendra pas sur les projets de déménagement de la Police de l'Ouest pour proposer une solution intermédiaire a priori, qui tienne compte de paramètres comme l'accès pour handicapés, un accueil de qualité (et une configuration des locaux avec des postes de travail à la fois sur les bureaux et au guichets), un minimum de discrétion et, si possible, le maintien d'une centralité de l'administration au Nord des voies CFF, contraintes qui complexifient la recherche de locaux idoines.

7.Sécurité sociale

7.1 Par rapport à l'exercice 2009 (les + et les - du service), qu'est ce qui a été réellement entrepris en 2010 dans ce dicastère afin d'apporter des améliorations ? Est-ce que de nouvelles faiblesses sont apparues et si oui à quoi sont-elles dues ?

Dans les points forts, le dépistage dentaire se maintient. L'accueil de jour s'est développé grâce à la Farandole et l'APEMS nord qui s'est ouvert en décembre 2010 avec 40 places. On a la possibilité d'engager un ou une apprenti-e et une stagiaire.

Dans les points faibles, il y a des améliorations. Il est plus facile de trouver du personnel éducatif qualifié, car la formation s'est étendue.

L'Office du logement s'est renforcé avec l'entrée en fonction du responsable engagé début 2010 à 80% ; la Municipalité a mis en veilleuse l'aide individuelle au logement (qui peut concerner tous les logements, mais s'adresse aux familles à revenu modeste), car cela aurait eu un coût de 300'000 à 400'000 francs pour la Commune ; cette aide sera introduite lors de la prochaine législature.

A la fin des travaux de la rue de Lausanne 25, l'engagement de 2 personnes en août, pour un total de 1,5 ou 1,6 EPT (soit en gros 80 % par personne) permettra d'améliorer la réception du Service ; celle-ci est déjà installée au rez-de-chaussée ; il y aura encore quelques marches pour y accéder, mais la mise en place de l'ascenseur permettra l'accès pour les personnes handicapées, les poussettes, etc.

Un nouveau médecin-dentiste remplace l'ancien avec un taux d'activité de 60% ; on ne peut pas encore justifier d'installer un deuxième fauteuil, cela sera à voir avec le temps selon l'ampleur de la fréquentation.

7.2 Quel est le taux d'occupation de la garderie « la Farandole » ?

93%

7.3 Quelles sont les conditions requises pour être accueillante en milieu familial de jour ?

Avoir 20 ans révolus, parler suffisamment le français, ne pas avoir de casier judiciaire ni de problème avec le Service de Protection de la Jeunesse, pas d'autres activités professionnelles incompatibles à côté, jouir d'une bonne santé physique et psychique, avoir une bonne situation financière (car ce n'est qu'un revenu d'appoint), avoir une situation familiale stable et offrir des conditions d'accueil stables. Les accueillantes s'engagent à suivre les cours donnés, au total 24 heures. Elles reçoivent alors une attestation provisoire pour 18 mois puis, si tout va bien, une autorisation à long terme, renouvelable tous les 5 ans. La responsable, Mme Desboeufs, passe au minimum une fois par an chez chaque accueillante pour vérifier si rien n'a changé et si tout se passe bien. Un maximum de 5 enfants (sans compter d'éventuels écoliers accueillis en plus à midi) est autorisé par accueillante, y compris ses propres enfants.

7.4 A-t-on pris des contacts pour élargir à d'autres communes le réseau des accueillantes en milieu familial de jour ?

Rien n'a été entrepris ni ne le sera pour le moment.

Observation 11 - A l'heure de l'intercommunalisation, ne serait-il pas judicieux d'entreprendre une réflexion pour l'élargissement à d'autres communes des réseaux de l'accueil familial et des crèches ?

Réponse de la Municipalité: La Municipalité précise que l'accueil de jour des enfants est aujourd'hui organisé, sur tout le Canton, en réseaux qui comptent une ou plusieurs communes. Un élargissement à d'autres communes passerait donc obligatoirement par des fusions de réseaux ou des conventions de collaboration inter-réseaux. A terme, ces différentes modalités pourront sans doute être mises en œuvre dans l'Ouest lausannois mais il convient de préciser que les réseaux sont encore relativement jeunes (2-3 ans) et ont encore besoin de temps pour stabiliser leur fonctionnement avant d'envisager des élargissements.

La Commission prend acte de la réponse.

7.5 Qu'a-t-on fait en 2010 pour informer les parents au sujet des APEMS ?

On a distribué des papillons dans les classes et informé dans Carrefour Info Renens. Pour l'APEMS du 24 Janvier, une information spécifique a été donnée aux parents dont les enfants fréquentaient déjà le réfectoire nord. Pour le moment les APEMS ne sont pas encore pleins. Si la fréquentation augmente, il faudra renforcer le personnel, puis éventuellement ouvrir d'autres APEMS.

7.6 Le personnel des crèches et des APEMS a-t-il été sensibilisé aux dangers du bisphénol et des phtalates ? Est-ce que le matériel en plastique (cuisine, jeux) a été changé ?

Le personnel n'a pas eu de sensibilisation. Cependant, informé par les media, on a pris des mesures (changement de tétines et de matériel de jeu).

7.7 Pour quelles raisons a-t-on monté un projet de formation à la communication interculturelle pour les concierges ?

Le concierge peut jouer un rôle clé dans l'intégration, car toutes les personnes ont affaire à lui dans leur environnement. Mais le secteur intégration a entendu dire que certaines relations entre concierges et locataires ne sont pas toujours faciles. De plus, plusieurs concierges ne sont pas professionnels, donc n'ont pas de formation dans le domaine du relationnel. D'où l'idée de faire une action (cours sur 5 à 6 samedis matins) afin de leur donner une formation pour mieux comprendre la multiculturalité et éviter certains conflits dus à l'incompréhension.

Remarque 9 - La Commission salue cette belle initiative et espère que beaucoup de concierges participeront.

7.8 Lors de la « balade « Bienvenue dans l'Ouest », combien a-t-on eu environ de nouveaux habitants de Renens ?

On a eu environ 15 nouveaux arrivants.

Voeu 1 - La Commission souhaite qu'à l'avenir on fasse une meilleure promotion et qu'on informe les nouveaux habitants longtemps à l'avance.

Réponse de la Municipalité : La Municipalité prend acte de ce souhait et veillera à renforcer la promotion et l'information.

7.9 Qu'est-ce que le Défi ?

C'est une association d'aide aux chômeurs basée à Bussigny. Elle s'occupe plus particulièrement du coaching pour les recherches d'emplois. Elle est financée par les communes de l'Ouest au prorata de leurs nombres d'usagers.

7.10 Est-ce que le programme Clever-Club est toujours offert aux enfants ? Si oui, dans quel cadre ?

Oui, il existe encore dans les APEMS et les enfants y montrent toujours autant d'intérêt.

7.11 Les bons pour les transports sont-ils limités dans le temps ?

Non. Toute personne à mobilité réduite peut en recevoir 8 par mois. Mais si ceux-ci ne sont pas utilisés durant le mois, ils peuvent l'être par la suite, pour autant que l'atteinte à la mobilité de la personne persiste.

Contrôles de préavis

La Commission a contrôlé 2 préavis. En ce qui concerne le préavis 23-2007, le contrôle avait été commencé l'an passé, mais n'avait pas pu être achevé faute de certaines informations.

Préavis n° 27-2007 Modération du trafic sur les avenues de Saugiaz / 1er Mai

Ce préavis a donné lieu à une vaste consultation publique. Le dossier fourni est très complet. Toutes les factures ont été contrôlées et elles correspondent aux prestations fournies.

Sur un crédit accordé de Fr. 351'000.- TTC, la dépense totale est de Fr. 328'576.- TTC, soit une moins-value de Fr. 22'424.- due à la végétalisation dans les carrefours à la place d'enrobés bitumineux, selon le vœu de la commission ad hoc.

Préavis n° 23-2007 Les ATELIERS de la ville de Renens

Toutes les pièces comptables nous ont été fournies. Après une analyse approfondie toutes les factures ont été contrôlées et correspondent aux prestations fournies.

La dépense finale s'élève à Fr. 78'028.45, soit à une moins-value de Fr. 8'971.55."

Le Président ouvre la discussion générale sur ce rapport. La discussion n'est pas utilisée. M. Jean-Pierre Leyvraz donne lecture des conclusions, qui ont été votées à l'unanimité des membres présents:

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le rapport de gestion présenté par la Municipalité,

Ouï le rapport de la Commission de gestion,

APPROUVE

la gestion de l'exercice 2010 et en donne décharge aux organes responsables.

Le Président met ses conclusions aux voix. Elles sont adoptées à l'unanimité moins une abstention.

Mme Marianne Huguenin, Syndique remercie la Commission de gestion et son président pour leur travail intense, critique. Elle nous pose des vraies questions, et nous fait avancer. Nous avons trouvé un rythme qui permet à la satisfaction de tous, une coordination entre le rapport de gestion et les visites dans les services.

Le Président fait remarquer que la Commission de gestion et la Commission des finances doivent se réunir au moins une fois par année, ce qui n'a pas été fait l'année passée, ni cette année. Il souhaite qu'à l'avenir cela se fasse.

Préavis intercommunal No 108-2011 -.Centre intercommunal de glace de Malley SA (CIGM SA) - Nouvelle convention entre les communes de Lausanne, Prilly et Renens.

Mme Nathalie Kocher, présidente-rapporteuse, donne lecture de son rapport:

"La commission chargée d'étudier le préavis N°108-2011, s'est réunie le jeudi 12 mai 2011 à 18h00 à la salle Renens, du centre Intercommunal de glace de Malley, Prilly. Elle était composée de Mmes Rosana Joliat, Brigitte Rohr, Sylvia Sandoz, de MM. Byron Allauca, Christophe Kocher, Paul Mettraux, Reza Safai, et Mme Nathalie Kocher Présidente-Rapporteuse.

3 commissaires annoncent leurs intérêts, soit : Mme Joliat qui est propriétaire d'un magasin de sport sur le site du CIGM. Christophe et Nathalie Kocher qui sont responsables de la sécurité du Lausanne Hockey Club. Bien que ces 3 personnes aient comme lieu de travail ce site aucune d'entre elle n'a d'intérêt direct avec la présente convention, la commission décide donc de siéger.

La Municipalité était représentée par Mme Marianne Huguenin, de MM. Jean-François Clément et Olivier Golaz (représentant la commune de Renens au Comité de Direction du CIGM), et de M. Perrin chef de service des finances. M. Jean-Luc Piguet Directeur du CIGM, nous a accueilli et présenté le CIGM.

Préambule :

Un bref historique des lieux : en 1980 Lausanne, Prilly et Renens adoptent le principe de la réalisation d'un centre intercommunal de glace et constituent une société anonyme. En automne 1984, ce lieu ouvre au public.

Puis en 1993, une convention intercommunale est signée. Garantissant une couverture de déficit à hauteur de 60% pour Lausanne et 20 % chacune pour Prilly et Renens, toutefois la réalité aujourd'hui est plus proche de 70% pour Lausanne, 15% pour Prilly et 15% pour Renens, en fonction d'une tranche du déficit mise entièrement à la charge de Lausanne et qui a augmenté au fil des ans.

En 2004, les 3 communes ont dénoncé cette convention afin que les communes membres de Lausanne Région puissent aussi jouer un rôle dans cette structure, étant donné que ce lieu n'est pas seulement intercommunal, mais bien régional.

Ainsi ces diverses communes participent à la couverture de déficit depuis 2007-2008 pour un montant entre 435'000.- et 495'000.- francs par an. Cette participation est recommandée mais non obligatoire.

Bien que cette convention ait été dénoncée, les 3 communes ont assumé leur engagement selon les modalités de l'ancienne convention.

L'élaboration et l'acceptation d'une nouvelle convention deviennent indispensables. Après une première tentative qui a été refusée par le conseil communal de Prilly, c'est la convention telle que présentée dans le préavis qui devra être acceptée par les 3 conseils communaux. On nous informe que celui de Prilly l'a déjà accepté.

Présentation de la convention et de ces enjeux financiers :

La Municipalité pense qu'il est essentiel d'assurer une pérennité. Elle est satisfaite des négociations qui ont été menées. Bien que le CIGM ait pu vivre pendant 5 ans sans convention et que tout se soit bien passé, l'équilibre était précaire, et prévoit aussi les conditions d'un cautionnement du CIGM en cas d'emprunt.

Par une présentation power point, les différentes modifications telles que présentées dans le préavis sont passées en revue.

Ce qu'il faut retenir :

Cette nouvelle convention prendra en charge la couverture de déficit à hauteur de 20% pour Prilly - 20% pour Renens et 60% pour Lausanne. Elle maintient un montant pris en charge complètement par Lausanne, mais en supprime l'indexation: Si le

déficit devait dépasser les deux millions six cents cinquante mille francs, la commune de Lausanne prendrait l'intégralité de la tranche comprise entre deux million six cents cinquante mille francs et trois millions quatre cents mille francs. Au-delà, le solde serait réparti entre les 3 communes.

Les communes de Lausanne Région participeront toujours à la couverture de déficit sur une base volontaire. Le montant est calculé selon une clé de répartition fixée par Lausanne Région.

A noter qu'il n'a pas été possible d'imposer une participation fixe à ces communes sans que l'on tombe dans des comptes d'apothicaires. En effet, certaines d'entre elles ayant des piscines couvertes ou des salles permettant la pratique du handball, du rink hockey ou du volley, etc...elles pourraient aussi demander des participations financières.

Cette nouvelle convention engendrera des coûts supplémentaires pour notre commune d'environ CHF 84'000.- par an.

Présentation du Centre Intercommunal de Glace de Malley :

M. Piguet Directeur des lieux, nous fait une présentation détaillée des diverses activités qui se déroulent à Malley.

Pour le hockey : Le Lausanne Hockey Club est l'un des plus gros locataires, mais il y a aussi le Star Lausanne Hockey Club, les clubs de Renens et Prilly, le mouvement junior (MOJU) et les ligues corporatives.

Pour le patinage artistique : Le club des patineurs de Lausanne.

A noter qu'entre le mouvement junior et le club des patineurs, ce sont près de 750 jeunes qui utilisent ces infrastructures.

Autres manifestations sportives : Coupe Davis, Championnat du monde de curling, Art on Ice, championnat de Taekwondo, match de hockey internationaux, tout prochainement Gymnaestrada, etc.

Manifestations diverses : Gala, Dalai Lama, concerts, spectacles, etc....

Evénements divers: Séminaires sont aussi régulièrement organisés par des entreprises ou des privés dans les nouvelles salles annexes.

Et ne pas oublier l'utilisation de la glace par les écoles, dont la nouvelle convention proposée propose la gratuité de principe pour les 3 communes dont Renens.

Sont joints à ce rapport, une présentation des recettes d'exploitation et la répartition des charges.

Questions :

Un commissaire demande *si la suppression de la taxe sur le divertissement en 2007 a induit des charges supplémentaires pour Renens*. Il lui est répondu que cela n'a rien changé pour notre commune.

Des travaux hors entretien courant sont-ils prévus ces prochaines années ?

Des travaux dans le futur pourraient être réalisés afin de rendre plus attractive la patinoire comme par exemple fermer les coursives, offrir des secteurs VIP plus accueillant. À ce jour aucun projet précis, mais une réflexion est menée afin de faire évoluer ce site pour qu'il reste compétitif.

Délibérations

Arrivés au terme de l'étude de ce préavis, les commissaires sont convaincus de la nécessité de la signature de cette convention et ont conscience que tout comme la piscine de Renens, le Centre Intercommunal de glace de Malley coûte, mais que ces

infrastructures touchent un large public et qu'il est nécessaire pour une ville comme Renens de pouvoir offrir de telles installations sportives et de loisirs à sa population. La commission accepte à l'unanimité les conclusions de ce préavis, mais formule toutefois un **voeu**:

Le conseil communal désire être informé des futurs aménagements et cela même si il n'y a aucune incidence financière pour notre commune, estimant qu'il n'est pas normal de ne pas être tenu au courant."

La discussion n'est pas utilisée. Mme Nathalie Kocher lit les conclusions du préavis:

Conclusions

Le Conseil Communal de Renens,

Vu le préavis intercommunal n°108-2011 de la Municipalité, du 21 mars 2011,

ouï le rapport de la commission désignée pour examiner cette affaire ;

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide :

1) ratifier la convention réglant les rapports entre les communes de Lausanne, Prilly et Renens concernant la gestion du Centre intercommunal de glace de Malley SA. La présente convention entre en vigueur le 1er janvier 2012 ; elle annule et remplace celle du 11 mai 1993

2) de prendre acte que soient portées au budget 2012 et suivants les charges inhérentes au présent préavis.

Le Conseil accepte ces conclusions à l'unanimité.

10. Préavis No 113-2011 - Acquisition d'un nouvel éclairage de fêtes.

M. Pascal Golay, président-rapporteur, donne lecture de son rapport:

"La commission s'est réunie le mercredi 8 juin 2011 au CTC. Elle était composée des conseillères et conseillers suivants: Gisèle Martin, Maria Rodriguez, Annelise Besançon, Sylvia Sandoz, Mohammed Eareby, Robert Mulopo, Jakup Ahmeti et Pascal Golay, président rapporteur.

La municipalité était représentée par M. Michel Perreten, Municipal environnement et maintenance ainsi que M. Alain Peneveyre, chef de service environnement et maintenance.

La municipalité présente à la commission le projet. Celui-ci se compose comme suit, selon les offres reçues de 3 entreprises réputées en Suisse :

- Le centre-ville sera décoré par des rideaux lumineux de 684 leds scintillantes d'une grandeur de 4m. par 1.50m. Ces derniers sont de la même couleur

(blanc/chaud) que ceux utilisés pour décorer les façades du centre-ville (selon accord avec Migros et Coop) garantissant ainsi une belle unité. Ces rideaux seront placés au travers des rues suivantes :

- 7 sur la Rue de Crissier
- 7 sur la Rue Neuve
- 4 sur la Rue de la Mère
- 2 sur la Rue de l'Avenir

Soit un total de 20.

Ces rideaux sont volontairement «neutres» pour pouvoir être éventuellement posés en dehors des fêtes de Noël, lors d'une manifestation estivale par exemple.

- Les décors en façade seront composés de leds blanches/chaudes en forme de cristaux avec deux lignes de flashes scintillants.

Il en existera deux types, soit une version de 1.80m. de haut sur 1.10m. de large placée sur les façades, soit une version de 3.50m. de haut placée sur des mâts.

Ces décors seront placés de la manière suivante:

- 10 sur la Rue de Lausanne
- 10 sur l'Av. du 14--□Avril
- 10 sur la Rue du Midi
- 9 sur la Rue de la Savonnerie
- 3 sur l'Avenue de la Poste
- 4 sur la Place du Terminus
- 3 sur le Rond-point du Simplon
- 3 sur le Rond-point de l'Eglise catholique
- 2 sur la Rte de Bussigny
- 2 vers le Commerce

Soit un total de 56 pièces.

- Pour les entrées de la Ville, la solution choisie est d'utiliser les mêmes décors qu'au centre-ville, mais plus grand (3.5m. par 2m.) et de couleur blanche/froide. Ils seront posés comme suit:

- 4 à Longemalle
- 6 vers Bobst
- 6 sur la Rue de Cossonay côté Prilly
- 6 sur la Rue de Cossonay côté Crissier
- 4 sur l'Av. de Préfaully
- 2 sur la rue du Léman vers la Piscine
- 6 au Rond-point de la Gare

Soit un total de 34 pièces.

- Les grands arbres dont le Tilleul du Village, les sapins de la salle de spectacles et de l'Eglise catholique ainsi que 5 érables devant l'hôtel de ville seront «enveloppés» par des leds qui remonteront sur les branches. Ces dernières installations seront permanentes et pourront être allumées lors de différentes manifestations tout au long de l'année.

L'ensemble de ces acquisitions se monte, selon devis reçu, à env. CHF 210'000.--. À cela s'ajoute le câblage des mâts d'éclairage public, les différentes fixations et changement de support pour env. CHF 90'000, soit un total de CHF 300'000.-- sur les CHF 400'000.-- demandés. Le solde pouvant servir de réserve pour les futures décorations de la place de la Gare et du 14 Avril.

Le montant alloué aux locations des décorations actuelles se montait à CHF 90'000.-- par an. Avec ce préavis et en comptant sur un amortissement de 10 ans, le montant ne sera plus que de CHF 65'200.-- par année, y compris la pose, l'énergie et l'amortissement, soit environ CHF 24'800.-- d'économie.

Après une brève discussion générale, la commission ressort encore les points suivants:

Le matériel acheté est prévu pour au moins 10 ans. Il est garanti que les pièces détachées pour les éventuelles réparations seront disponibles pendant cette période. De plus, une certaine quantité de leds de remplacement sont déjà prévues dans l'achat initial.

C'est le service Environnement et maintenance qui se chargera de l'installation et de la maintenance. Ce sera un gros travail la première année, mais les systèmes de pose permettront à l'avenir une installation/désinstallation aisée.

La commission accepte à l'unanimité ce préavis."

Le Président ouvre la discussion.

Mme Rosana Joliat (PLR) remercie la municipalité et le groupe de travail d'avoir tenu compte du souhait qu'elle avait émis au mois de janvier dernier, d'inclure les quatre points cardinaux de notre territoire communal pour ces décorations.

La parole n'est plus demandée. **M. Golay** donne lecture des conclusions:

LE CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S,

Vu le préavis No 113-2011 de la Municipalité du 9 mai 2011,

Ouï le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

AUTORISE la Municipalité à acquérir un nouvel éclairage de fêtes.

ALLOUE à la Municipalité un crédit cadre de Fr. 400'000.-- TTC pour financer un nouvel éclairage de fêtes.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire et, si nécessaire, couverte ultérieurement par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter, données par le Conseil communal.

Elle figurera dans le compte d'investissements du patrimoine administratif, sous le compte No3940.5060.331 "Eclairage de fêtes".

ACCEPTE les charges au budget 2011 inhérentes au présent préavis.

PREND ACTE que soient portées aux budgets 2012 et suivants, les charges inhérentes au présent préavis.

Ces conclusions sont adoptées à l'unanimité moins un refus.

11. Préavis No 114-2011 – Réfection des vestiaires et remplacement des canalisations de la salle de gymnastique de l'Hôtel-de-Ville.

En l'absence de M. Richard Neal, président-rapporteur, c'est M. Gian-Luca Ferrini qui donne lecture du rapport:

"La commission s'est réunie le lundi 6 juin à 20h avec Mmes Véronique Bovey-Diagne, Nicole Divorne, Simone Szenyan, Catherine Wicht et MM. Gian-Luca Ferrini, Jean-Daniel Roulier et Richard Neal (président-rapporteur). M. Antoine Philippe est excusé.

Pour la Municipalité et l'administration communale, Mme Maystre et M. Bourgeois, chef de projet au CTC.

La séance commence par une visite guidée par M. Bourgeois des locaux qui seront touchés par cette réfection puis les membres de la commission rejoignent la salle de la municipalité pour la suite.

La parole est directement donnée à Mme Maystre qui nous rappelle que la Municipalité a longtemps hésité à faire ces travaux car d'autres projets d'utilisation pour cette salle étaient envisagés. Notamment pour le Service de la Population ou la Police de l'Ouest. Mais suite aux diverses demandes de la part des sociétés locales qui utilisent la salle ainsi que des écoles, il a été décidé de garder définitivement la salle de gymnastique. Ce qui entraîne la nécessité de refaire des travaux dans les locaux annexes (vestiaires, WC, etc...)

M. Bourgeois nous signale que suite à des contrôles, il s'est avéré que les canalisations sous les vestiaires sont défectueuses et qu'une partie des eaux usées fuient sous le bâtiment. Il faut donc impérativement les changer. Il nous signale aussi que dans le projet de réaménagement, il y a des panneaux solaires qui seront posés sur le toit du bâtiment pour l'eau chaude des douches.

Mme Maystre nous signale encore qu'une demande de subvention a été envoyée au Fonds Cantonal du Sport, mais qu'aucune réponse n'a encore été reçue.

S'en suit une assez longue discussion entre les membres de la commission sur le plan donné par M. Bourgeois. Plusieurs idées sont données par différents membres.

Après le départ de Mme Maystre et M Bourgeois, la discussion continue sur les variations d'implantation et la commission décide à l'unanimité d'émettre **les trois vœux** suivants concernant la conception du plan:

- 1) Vérification et éventuelle correction de l'accès des WC handicapés.
- 2) Déplacement de la porte intermédiaire afin de créer une chicane à l'entrée des vestiaires femmes. Ou au moins un rideau ou panneau à l'entrée pour préserver l'intimité.
- 3) Création d'un bureau du maître dans le coin du local rangement vers le local technique.

Le préavis en lui-même est accepté à l'unanimité."

Le Président ouvre la discussion sur cet objet.

Mme Simone Szenyan (Fourmi rouge), demande, au nom de son groupe, que la Municipalité prenne en compte les vœux de la commission.

Mme Tinetta Maystre, Municipale, annonce que La Municipalité prend acte de ces vœux. Elle rappelle que ce projet a été fait d'entente avec le Judo et que la personne de contact était M. Marguerat, vice-président. La Municipalité va étudier ces vœux et revoir avec la personne de contact pour, le cas échéant, entreprendre ce qui semble le plus adapté. Le bureau des maîtres n'a pas été demandé. Il y avait plutôt envie d'avoir de la place. Les usagers vont pouvoir redire ce qu'il en est.

M. Ferrini donne lecture des conclusions:

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis No 114-2011 de la Municipalité du 9 mai 2011,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1. **Autorise** la Municipalité à réaliser les travaux de réfection des vestiaires et de remplacement des canalisations de la salle de gymnastique de l'Hôtel-de-Ville.

2. **Alloue**, à cet effet, à la Municipalité un crédit de Fr. 259'000.- TTC déduction éventuelle de la subvention cantonale du fonds de sport non comprise.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire et couverte ultérieurement, si nécessaire, par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elle figurera dans le compte d'investissement du patrimoine administratif N°3400.5030.271, «Hôtel-de-Ville, salle de gymnastique - transformation des vestiaires».

Cette dépense sera amortie en 30 ans, selon l'art. 17b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour : 1er janvier 1990) sur la comptabilité des communes.

Le Conseil accepte ces conclusions à l'unanimité

12. **Préavis No 115-2011 - Constitution de la société CADOUEST SA pour le développement du chauffage à distance sur le territoire des communes de Renens et de Prilly - Autorisation à la Municipalité à participer au capital-actions de la Société CADOUEST SA pour un tiers du capital social soit 4'000'000 de francs - Octroi d'un cautionnement solidaire.**

M. Jean-Pierre Leyvraz, président-rapporteur, donne un résumé du rapport ci-dessous:

"La Commission de gestion chargée d'étudier le préavis No 115-2011 s'est réunie à l'usine de Pierre-de-Plan le 26 mai dernier pour une visite des lieux suivie de l'étude du préavis. Etaient présentes Mmes Irène Frei (remplaçant Véronique Bovey Diagne) et Sylvia Mermoud, ainsi que MM. Roland Divorne, Jean-Marc Reymond, Eugène Roscigno, Reza Safai, Jacques Studer et Jean-Pierre Leyvraz, président-rapporteur.

Nous avons été accueillis par MM. Claude-Alain Luy, Adriano Bartolomei et Pierre-Etienne Bornand de l'usine de Pierre-de-Plan, par Mme Tinetta Maystre, MM. Jean-François Clément et Michel Perreten, Municipaux, par MM. Alain Peneveyre et Michael Perrin, Chefs de service et par M. Ardian Laha, stagiaire juriste à la Commune de Renens. **Nous** tenons à remercier toutes ces personnes de leurs réponses claires et complètes.

Le réseau de chauffage à distance (CAD) de la commune de Lausanne

Créé en 1934 et piloté à partir de l'usine de Pierre-de-Plan, ce réseau est un des plus anciens de Suisse. Au début, il s'agissait de desservir les hôpitaux avec de l'eau à 175° C à très haute pression, notamment pour les besoins de la stérilisation. La source de chaleur était alors le charbon.

Puis on a développé des réseaux à 125° C pour desservir de nombreux quartiers de Lausanne. En 2010 on est arrivé à une longueur totale de 100 km, avec 1'133 raccordements et on a vendu pour 369 GWh de chaleur au prix de 8,5 cts/kWh.

Si l'on veut comparer ce tarif à celui du gaz ou du mazout, il faut tenir compte d'une grosse différence. Avec une chaudière à mazout ou à gaz, 20 à 30 % de la chaleur se perd selon le rendement, mais l'énergie perdue est quand même payée par l'utilisateur. En revanche, avec le CAD, la facture se base sur un calcul local de débit de l'eau à l'intérieur de l'échangeur installé dans les locaux et de différence de température entre la conduite d'arrivée et celle de départ ; les pertes de chaleur en amont ne sont donc pas payées en plus, mais déjà incluses dans le prix unitaire de la chaleur facturé à l'utilisateur.

Les sources de chaleur actuellement utilisées sont diverses. En 2010, 62 % de la chaleur provenait d'énergies renouvelables (dont 56 % de la combustion des déchets de Tridel, 4 % de l'incinération des boues de la STEP et 1% de la combustion du bois à la chaufferie de la Tuilière). Pour le restant, 36 % provenait de Pierre-de-Plan (gaz et parfois exceptionnellement mazout avec cogénération d'électricité grâce à une turbine) et 3 % de Malley (gaz avec cogénération d'électricité).

Q. : Le réseau est-il maillé ?

R. : C'est en général le cas, ce qui permet, en cas de défaillance d'une conduite, d'être desservi par une autre. Il y a toutefois quelques antennes qui ne seraient plus alimentées en cas de problèmes, mais ce n'est pas grave, car ceux-ci ont toujours été résolus en 15 à 20 heures au plus.

Les développements prévus sur Renens et Prilly

Le réseau s'est déjà développé un peu sur ces 2 communes, notamment aux alentours de la source de chaleur de Malley. S'il y a une source de chaleur à cet endroit, c'est qu'autrefois on pensait y développer une centrale chaleur-force au mazout. Elle ne s'est jamais faite, mais des propriétaires voisins ont manifesté leur intérêt pour du CAD. A partir de là, on a divers projets intéressants de desserte, comme Longemalle, Florissant et divers bâtiments publics de Prilly dont le collège de l'Union. Ainsi sur Prilly et Renens, aux 18 clients existants, on en ajouterait 150 nouveaux et le réseau sur ces 2 communes passerait de 3,3 à 15 km.

Q. : Comment recrute-t-on les clients ?

R. : On cherche d'abord à desservir quelques gros consommateurs (exemple Longemalle Parc, où se trouvait autrefois Kodak). Comme pour les desservir il faut

tirer une conduite, on prospecte les clients potentiels situés le long de cet axe. Beaucoup sont intéressés, notamment en cas de nouveaux bâtiments pour lesquels, selon la loi, 30 % au moins de l'eau chaude sanitaire doit être chauffée à partir d'énergies renouvelables. Mais les propriétaires de bâtiments existants peuvent aussi être intéressés au moment où leur chaudière arrive en bout de course. On raccorde essentiellement des grands immeubles ; il n'est pas rentable d'alimenter les villas ou les petits immeubles déjà aux normes Minergie, sauf s'ils sont vraiment sur l'axe.

Q. : Comment synchronisera-t-on les travaux d'extension du CAD avec ceux du tram ?

R. : Dans les zones communes au CAD et au tram, les travaux pour le chauffage seront faits en premier. Mais de toute façon les zones de conflit seront peu étendues, car les conduites seront en général perpendiculaires aux rails du tram et non pas parallèles.

Q. : Y a-t-il des limites à l'extension du réseau ? Tridel risque-t-elle de saturer ?

R. : Tridel a largement plus de déchets que ce qu'il faut pour assurer la production de chaleur pour satisfaire les besoins du réseau de CAD. Ces déchets ne vont pas diminuer, car les communes liées à Tridel ne peuvent pas contractuellement aller les faire traiter ailleurs. Comme par ailleurs les bâtiments sont toujours mieux isolés, on aura les moyens de chauffer un réseau toujours plus grand.

Q. : A mesure que les gens isoleront mieux, le coût unitaire de la chaleur augmentera, à cause des frais fixes. N'est-ce pas choquant ?

R. : Peut-être, mais le coût global payé par l'utilisateur sera quand même moindre. De toute façon, les coûts des énergies classiques augmenteront plus vite à cause de l'épuisement des ressources. De plus les usagers du CAD bénéficieront d'un environnement moins pollué.

Aspects institutionnels

Contrairement à ce qui se passe avec l'eau et le gaz, la commune de Lausanne ne désire plus posséder et développer à elle seule un réseau hors de son territoire. Cependant Renens, Cité de l'Energie, est très intéressée à développer ce type de chauffage qui ne provoque pas de pollution locale et minimise les pertes. Comme Prilly l'est également, on a cherché une formule de collaboration efficace. La formule retenue est celle d'une SA, CADOUEST SA avec 3 actionnaires : les communes de Lausanne, Prilly et Renens. Chaque commune aurait le même nombre d'actions correspondant à une valeur nominale de 4 millions de francs. Lausanne apporterait dans la corbeille de mariage son réseau actuel sur Renens et Prilly avec les clients concernés, tandis que Renens et Prilly apporteraient les capitaux pour poursuivre le développement du réseau. Les clients de nos 2 communes paieraient le même tarif pour l'énergie thermique qu'à Lausanne et seraient traités de la même façon.

L'assemblée générale de la SA compterait donc 3 actionnaires, les 3 communes, tandis que le conseil d'administration serait composé de 6 membres, 2 par commune. Les statuts seront décidés par l'assemblée générale. Les actionnaires établiront également une convention d'actionnaires et le conseil d'administration bénéficiera d'un règlement d'organisation. Le Conseil communal n'a pas à se prononcer sur ces 3 documents, mais pour chacun d'entre eux, un projet indicatif figure en annexe au préavis.

Q. : Le Conseil communal de Renens aura-t-il à approuver chaque année les comptes de CADOUEST SA, comme par exemple pour la STEP ?

R. : Non, car CADOUEST SA aura une personnalité juridique de SA, comme le SIE par exemple.

Q. : L'article 26 des statuts prévoit une indemnisation raisonnable des activités des membres du conseil d'administration. Qu'est-ce qu'une indemnité raisonnable ?

R. : On verra à l'usage, mais pour Renens cet article ne présente guère d'enjeu. En effet il est très probable qu'on placera des Municipaux dans le conseil d'administration ; or les Municipaux ristournent tous leurs jetons de présence à la Commune.

On note que l'article 31 des statuts fixe l'affectation des bénéfices, mais ne dit rien des pertes.

Le règlement d'organisation de CADOUEST SA prévoit dans son article 5 que les administrateurs disposent d'une signature collective à deux. Cela ne veut pas dire que 2 administrateurs peuvent prendre des initiatives aux dépens de leurs 4 collègues ; la décision signée doit bien entendu avoir été approuvée par le conseil d'administration.

Le texte de la convention d'actionnaires a été beaucoup remanié, et ce n'est pas fini, si bien que la numérotation n'est pas toujours cohérente et certaines références sont fausses. Dans l'article 15.3 de cette convention, « imposer les ventes de chaleur » ne veut pas dire les rendre obligatoires, mais les soumettre à l'impôt. L'article 20 prévoit les cas où la convention cesserait d'être valable, notamment si un actionnaire se retire. Il ne dit pas ce qui se passerait si un nouvel actionnaire (par exemple une commune voisine) entrait dans la société. Mais on pourrait appliquer l'article 22 (adapter la convention en respectant son esprit), par exemple en demandant les mêmes engagements à la nouvelle commune.

Aspects financiers

On estime que pour les développements de réseau prévus sur Renens et Prilly, il faudrait investir 28 millions sur plus de 20 ans, dont 80 % les 10 premières années. Les sources de financement seraient 8 millions de fonds propres de Prilly et Renens correspondant à leurs actions, 12 millions d'emprunts et 8 millions d'autofinancement grâce aux paiements des clients ; il y aurait de l'autofinancement dès le début puisqu'il y a déjà des clients sur les 2 communes. Les 10 premières années, on aurait un trou moyen de 2 millions par an, mais après la situation se renverserait et dans 15-20 ans on pourrait vraisemblablement verser des dividendes aux communes actionnaires.

On a demandé au Canton une subvention de 1'500'000 francs et un cautionnement de 5'500'000 francs pour les emprunts de la société. En principe, pour obtenir la subvention il faudrait utiliser au moins 80 % d'énergie renouvelable, mais comme on n'en est pas loin, on a peut-être des chances.

Q. : Le montant de 4 millions de francs pour les actions de Lausanne correspond-il à la valeur de ce que cette commune apporte ?

R. : En reprenant toutes les factures de construction du réseau actuel sur Renens et Prilly, on arrive à 5'666'991 francs (à noter que l'on n'a pas converti les francs de l'époque en francs actuels, ce qui est à notre avantage). On soumet cette somme à un coefficient de dépréciation pour tenir compte du fait que le gros du réseau a été fait

dans les années 90 et que si ce réseau était censé tenir 50 ans, il n'en reste plus que 34 en moyenne. On obtient ainsi une valeur dépréciée de 3'870'000 francs. Si l'on ajoute 400'000 francs de goodwill pour les clients dont la SA hérite, on est au-dessus des 4 millions. Mais on voulait donner le même nombre d'actions aux 3 communes pour des raisons d'équilibre du pouvoir. A noter que Lausanne garantit la qualité du réseau cédé, car on peut très facilement tester les endroits où il y aurait des pertes.

Q. : *Les travaux actuels de Longemalle font-ils partie de l'apport de Lausanne ?*

R. : Non, ils seront facturés à la SA.

Q. : *28 millions pour passer de 3,3 à 15 km. : les prix unitaires de construction prévus sont environ le double de ceux du réseau actuel !*

R. C'est normal. Le réseau actuel a été développé dans les années 90, lorsque les prix étaient plus bas. De plus il était facile de creuser, on était dans des friches industrielles.

Décision de la commission

En conclusion, les commissaires sont rassurés par les explications fournies.

Certains craignaient que la SA ne trouve pas assez de clients. C'est plutôt le contraire : on est en situation de refuser certains clients, notamment certaines villas. On aura de toute façon assez de clients, même si certains n'adhéreront pas tout de suite, mais attendront que leur chaudière ne soit plus en bon état.

En ce qui concerne l'évaluation à 4 millions de la contribution de Lausanne, les explications sont claires et on constate que Renens n'est en tout cas pas lésée.

C'est donc à l'unanimité que la Commission accepte le préavis."

Le Président ouvre la discussion sur cet objet.

Mme Nicole Divorne (Fourmi rouge): "A l'heure actuelle, l'approvisionnement en énergie renouvelable est un enjeu majeur, c'est pourquoi le groupe Fourmi rouge soutiendra ce préavis et salue la direction prise en ce qui concerne la politique énergétique de la Municipalité."

M. Pascal Waeber (PLR) salue le changement de politique de la Municipalité en matière de chauffage à distance. En 2009, il avait interpellé la Municipalité à ce sujet et avait reçu une réponse négative.

M. Raymond Gauthier (Les Verts) Les Verts de Renens se réjouissent évidemment de la mise en place de ce type d'infrastructure.

M. Leyvraz lit les conclusions du préavis.

LE CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S,

Vu le préavis No 115-2011 de la Municipalité, du 9 mai 2011,

Oui le rapport de la Commission de gestion désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

AUTORISE la Municipalité à participer avec les Communes de Prilly et Lausanne à la constitution de la société CADOUEST SA;

ALLOUE à la Municipalité un crédit de Fr. 4'000'000.-- pour la souscription et la libération d'un tiers des actions de la société CADOUEST SA;

Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal;

Elle figurera dans le compte d'investissement du patrimoine administratif, sous le compte No 2024.5250.020;

ALLOUE à la Municipalité un crédit de Fr. 4'599.90 relatif à des frais d'études juridiques financé dans le cadre du préavis No 1, point 2, pour lequel le Conseil communal autorise la Municipalité à ouvrir des comptes d'attentes pour la comptabilisation de certains frais d'études qui ne pouvaient être prévus au budget de fonctionnement, ceci jusqu'à concurrence de Fr. 100'000.-- au maximum par cas.

Cette dépense a été financée par la trésorerie ordinaire;

AUTORISE la Municipalité à se porter caution solidaire, au nom de la Commune de Renens, en garantie des emprunts contractés par la société CADOUEST SA à constituer, pour un montant maximal de Fr. 3'700'000.--.

Au cas où le Canton de Vaud se porterait également caution solidaire pour un montant total de Fr. 5'500'000.-- selon demande actuellement pendante, le cautionnement solidaire de la Commune de Renens se monterait à Fr. 1'850'000.--.

Le Conseil accepte les conclusions de ce préavis à l'unanimité.

Mme Tinetta Maystre remercie le Conseil pour ce vote très clair, en faveur de l'environnement d'une part, mais aussi comme premier geste pour le développement de la friche de Malley, puisque c'est un des équipements majeurs qui va permettre son développement. C'est un préavis intercommunal, que Prilly et Lausanne ont déjà accepté.

13. Préavis N° 116-2011 - Réfection du revêtement bitumineux de la rue de Cossonay.

Mme Irina Krier, présidente-rapporteuse, lit le rapport de la commission:

"Le 1er juin 2011 la commission composée de Mme Bianchi-Rojo Marinella, M. Divorne Didier, M. Leyvraz Jean-Pierre, Mme Martin Gisèle, M. Mulopo Robert, Mme Rohr Brigitte, M. Waeber Pascal et Mme Krier Irina, présidente-rapporteur s'est réunie à la présence de tous les membres au CTC. M. Divorne Didier remplace M. Allauca Byron, et M. Mulopo Robert remplace M. Korkmaz Ali.

Une présentation de Mme Maystre et MM. Clément et Hofstetter nous est faite concernant la réfection du revêtement bitumeux de la rue de Cossonay, durant laquelle les commissaires posent leurs questions. Une première partie concerne les aspects techniques de ces travaux, et la seconde concerne leur financement.

Explications techniques

En introduction, il est expliqué que le canton a remis depuis 2002 les routes cantonales passant à travers des communes à la charge de celles-ci. Un premier groupe a été remis en 2002, après réfection, alors que la deuxième série de tronçons

ont été remis en 2005 en l'état, et depuis des hivers rigoureux avec des températures en dents de scie ont encore abîmé les routes, dont la rue de Cossonay. Un revêtement neuf est nécessaire, et il dure 10-20 ans.

M. Hofstetter explique que le budget que Renens peut consacrer aux routes est inférieur aux 770'000 Fr annuels qu'il faudrait pour maintenir la valeur des routes d'après les estimations Suisses, car nous ne pouvons y consacrer que 200'000 Fr et cela tire les limites de nos infrastructures, et la rue de Cossonay en est un exemple. Les coûts d'entretien augmentent chaque année et les besoins excèdent les capacités de la voirie, qui ne peut qu'effectuer des travaux minimes. On ne peut pas continuer ainsi.

M. Hofstetter continue en exposant l'importance de la rue de Cossonay en tant que la deuxième route la plus fréquentée de Renens (plus que le 14 Avril). La stratégie de son service consiste à identifier les axes prioritaires par leur état et leur importance, ce qui place la rue de Cossonay en première place. La PolOuest a également rendu la municipalité attentive à l'état du tronçon, particulièrement pour les vélos, et les riverains ont du mal à vivre avec le bruit occasionné par le revêtement qui est particulièrement bruyant. Ces deux aspects devraient être améliorés par les travaux. La décision de rénover la rue de Cossonay n'intervient qu'à présent parce qu'avec la perspective des nouveaux Bus à haut niveau de service (BHNS) entre Lutry et Bussigny, on avait espéré ne rénover qu'en une fois, mais à présent il est manifeste que les délais sont trop longs pour attendre.

Les travaux consisteront à enlever "l'épiderme" de la route et de remettre une couche de roulement, sans toucher à la structure de la route (l'encaissement). C'est donc une intervention minimale pour assurer que la voie soit en état de supporter le trafic. Le service considère que la route ne peut être fermée parce qu'il y a trop de circulation, et donc les travaux seront organisés pour que dans le pire des cas il y ait une voie de roulement, et deux voies en principe. La baisse du trafic pendant les vacances d'été devrait aider. Il ne devrait y avoir que des travaux pendant la semaine, la journée.

Les diverses questions des conseillers communaux :

Le nouveau revêtement est-il phono-absorbant? Combien cette alternative coûterait-elle?

Non, il est "normalement" phono-absorbant, donc il améliore déjà la situation. La différence de prix était de 150'000 Fr, soit 20% de plus, et 30% de plus sur les travaux lourds. Il en suivrait une amélioration de 2 à 3 dB ce qui n'est pas négligeable mais c'est considéré comme trop cher. De plus, le dernier revêtement était déjà un type en test, et la satisfaction n'était pas au rendez-vous, donc un revêtement conventionnel est préféré.

Ce revêtement a pourtant peut-être d'autres inconvénients?

Tout d'abord, les défauts du précédent revêtement sont rappelés. Il était sensé drainer la chaussée grâce à une couche poreuse pour que l'eau s'écoule en dessous et sur les côtés. Mais cette haute proportion de vide se remplit de poussières et de résidus, et lorsque l'eau gèle à l'intérieur de la chaussée cela la craquelle. Le nouveau revêtement est non drainant mais pareil qu'ailleurs (le MR8) donc sans danger particulier. Il nécessitera cependant comme partout un entretien régulier à cause de l'usure. Les arrêts de bus sont déjà renforcés pour éviter la déformation à ces endroits.

Est-ce que ce sont les mêmes travaux qu'à Crissier récemment?

Oui, c'est le même principe, il y a 2 à 3 cm qui vont être remplacés.

Est-ce que fermer la route plutôt que la laisser ouverte permettrait d'économiser?

Non, parce que le gros du travail serait le même. Une différence de coût n'est pas vraiment possible par ce moyen.

Est-ce qu'on aurait pu économiser en réalisant les travaux en même temps que Crissier?

Non parce que les tranches de travaux seront les mêmes, et la portion qui aurait pu être concernée a déjà été réalisée l'an dernier.

La route est aux frontières communales ; serait-il possible de demander une contribution aux voisins sachant que cela a été fait pour l'avenue de Florissant par le passé?

Ceci a été discuté à propos du BHNS pour éviter une injustice, mais pour ces travaux-ci ce n'est pas prévu. A Florissant, Prilly avait participé pour attirer l'offre de transports publics.

Y aura-t-il une possibilité d'élargissement futur de la chaussée?

Il y a des difficultés, surtout vers Prilly, mais il y a des négociations avec les voisins et le complexe de Bellevue a été implanté avec la vision d'élargir.

Est-ce possible dans le futur d'avoir une route souterraine vers Crissier?

Non, ce serait ruineux, il y aurait beaucoup de problèmes de raccords et de transversales.

Quelle est la vision globale de l'entretien des routes?

Ceci porte sur la question de M. Aeschlimann à laquelle la municipalité considère avoir répondu. Le montant actuel consacré aux routes est $\frac{1}{4}$ de ce qu'il faudrait pour bien faire. La grille multicritère utilisée pour noter et prioriser sera finie en fin d'année, une "feuille de route". Les critères considèrent l'importance et l'état des routes. La rue de Cossonay était au plan d'investissement, car il y avait un projet de séparateur d'eau en dessous, mais il a été mis de côté. Tous les tests préliminaires des analyses de priorité indiquent cette route. M. Clément souligne la nécessité d'arbitrer, ce qui n'a pas été dépensé pour les routes l'a été pour les écoles, les APEMS, le sport, les canalisations...

Est-ce possible d'étudier si d'autres travaux pourraient être réalisés en même temps?

Non il n'y en a pas d'autres de prévus à cette échéance.

Pourquoi ne pas inciter les gens à prendre un autre itinéraire?

La durée des travaux est trop courte (1 mois) pour faire changer les comportements.

Explications financières

M. Clément présente le choix qui a été fait de financer les travaux en tant que frais de fonctionnement.

En effet, lorsque des frais communaux de la couche thématique transport dépassent 8 points d'impôts communaux écrêtés, le montant en excès est à 25% aux frais de la commune et à 75% remboursé par la péréquation. L'écrêtage s'explique par les disparités entre communes, qui font que l'on tronque le montant des impôts des communes particulièrement riches pour mieux répartir l'excédent (donc le pourcentage en surplus par rapport au point d'impôt cantonal moyen).

Il en résulte que d'imputer l'entier de la somme aux frais de fonctionnement permettra de récupérer une grande partie de la somme grâce à la péréquation. Il n'est évidemment pas possible de le faire pour tous les investissements des communes, parce que ça assécherait les fonds cantonaux mis à disposition, mais ici c'est possible parce que c'est en attendant les travaux du BHNS. L'amortissement est constant

plutôt que dégressif ce qui est très favorable financièrement. Les tableaux financiers sont à disposition des conseillers communaux.

Questions concernant le financement :

Existe-t-il un danger que d'autres communes prévoient d'utiliser le même mécanisme et assèchent les fonds?

Ceci conduirait à un rationnement, et l'arbitre est le canton. D'autres communes peuvent le faire aussi, mais le contexte semble favorable. Il n'y a pas de certitudes, si tout le monde choisit de faire des travaux on épuisera la somme de 120 millions à disposition, mais les spécialistes prévoient qu'elle dure 4-5 ans.

Si la péréquation était trop prévisible, ce serait en outre dangereux. Il y a donc une forte présomption pour que cette stratégie fonctionne, mais il est nécessaire d'avancer le budget d'abord. La latence entre le paiement des travaux et le bouclage des comptes de la péréquation est un peu gênant mais c'est un avantage de recevoir le montant assez rapidement et en une fois par la suite. On récupérera l'argent en 2012 en principe, donc le risque de dépasser les 120 millions d'ici là est assez faible.

Après une brève délibération, la commission se prononce à l'unanimité en faveur du préavis. Nous estimons qu'il est important de refaire cette route pour toutes les raisons exposées."

La discussion n'est pas utilisée. Mme Krier lit les conclusions du préavis:

LE CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S,

Vu le préavis No 116-2011 de la Municipalité du 9 mai 2011,

Ouï le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

AUTORISE la Municipalité à entreprendre les travaux nécessaires à la réfection du revêtement bitumeux de la rue de Cossonay, tronçon en localité de la RC 251a sis sur le territoire de la Commune de Renens.

ALLOUE à la Municipalité un crédit de Fr. 920'000.-- pour financer ces travaux.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire et, si nécessaire, couverte ultérieurement par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elle sera portée à charge du compte de fonctionnement 2011 No 3710.3142.01 "Réfection réseau routier". Une partie du crédit demandé sera récupérée en 2012 dans le cadre de la péréquation intercommunale - dépenses thématiques.

Le Conseil communal adopte ces conclusions à l'unanimité.

Préavis No 117-2011 - Crédit d'études pour le financement du projet d'ouvrage (part renanaise) de l'axe fort de bus à haut niveau de service (BHNS) prévu dans le cadre du Projet d'Agglomération Lausanne-Morges (PALM).

Dépôt du préavis-discussion préalable. La discussion n'est pas utilisée.

Le Bureau propose de le transmettre pour traitement à la future CUAT, qui sera nommée lors de la séance d'assermentation.

14. **Motions, postulats, interpellations.**

- Interpellation de Mme Nathalie Kocher (Les Verts) à propos d'un marché du soir à Renens.

"Depuis quelque temps déjà, plusieurs villes de France, de Belgique, du Luxembourg et du Liechtenstein ont pris l'initiative d'organiser un marché du soir pendant les mois les plus favorables de l'année, soit environ de mai à fin septembre.

Ces initiatives offrent la possibilité à ceux qui, pour diverses raisons, ne viennent pas au marché le samedi, de pouvoir s'y arrêter sur le chemin du retour au bercail. Les adeptes des produits frais et locaux peuvent bénéficier une fois de plus dans la semaine de ces fruits et légumes frais et les producteurs de la région de la possibilité de mieux faire connaître leurs produits à un plus large public.

Pour les villes qui organisent ces marchés du soir, c'est une aubaine, car cela permet aux personnes qui rentrent du travail, de prendre leur temps et de se créer de nouvelles habitudes comme, par exemple, des retrouvailles entre amis dans un restaurant ou bar du coin pour partager un moment convivial, cela anime les centres-villes qui, en semaine, le sont rarement.

Je pose donc à la Municipalité la question suivante:

Est-il envisageable que de tels marchés soient organisés à Renens, par exemple en fin d'après-midi le mercredi sur la place du Marché?

Cela donnerait des animations supplémentaires à notre centre ville et les Renonais qui ont l'habitude de transiter par la place du Marché pourraient ainsi s'arrêter au lieu de simplement traverser rapidement notre cœur de ville."

Mme Marianne Huguenin, Syndique, remercie de la suggestion, qui concerne plusieurs directions. La réponse sera donnée cet automne.

- Interpellation de M. Raymond Gauthier (Les Verts) pour une place du marché accueillante et ouverte à chacun.

"Dans la nuit du vendredi 3 au samedi 4 juin 2011, des riverains visiblement excédés par les nuisances causées par un groupe de personnes ivres, en sont arrivés à leur lancer des œufs. Si cette réaction n'est bien sûr pas acceptable, il convient d'en comprendre les causes.

De façon régulière, de jour comme de nuit, un groupe de 10 à 30 personnes environ boit de l'alcool et se réunit sur la place. Cet état de fait en soi n'est pas problématique et n'est pas du tout la raison de mon interpellation.

Cette dernière est plutôt à chercher dans toute une série de comportements, d'incivilités et de dégradations qui ne semblent pas faire l'objet d'une réaction proportionnée de la part des autorités publiques.

Sur la place, on verra pêle-mêle des personnes qui font leurs déjections (contre les arbres de la place ou dans les entrées du parking), qui se battent, qui crient ou chantent (surtout tard le soir), qui se dénudent ou qui ont en public des pratiques que même les moins prudes d'entre nous répriment. Ces comportements ne sont pas acceptables sur l'espace public.

Habitant la Place du Marché, j'ai assisté à toutes ces scènes. J'ai en particulier été attristé de voir un soir un père de famille et ses deux fillettes passer juste à côté d'une femme qui se soulageait accroupie contre un des arbres de la place.

De plus, l'occupation intensive et désordonnée des lieux implique un état incompatible avec ce que nous souhaitons pour notre place: les bancs et les espaces alentours sont souvent sales.

Il s'agit là clairement d'une question liée au concept du "vivre ensemble", principe que nous défendons tout particulièrement dans cette commune. Cette intervention n'a pas pour but d'empêcher qui que ce soit d'être sur cette place. C'est une place publique, elle appartient bien entendu à tout le monde. Le "vivre ensemble" que nous défendons, doit fonctionner dans les deux sens. La place est à tout le monde, elle ne peut être monopolisée par une vingtaine de personnes.

Il n'est pas non plus souhaitable que cette situation et l'ambiance d'agacement grandissante des usagers amènent à proposer des mesures démagogiques ou des effets d'annonces. Il ne faut pas laisser s'installer un sentiment d'insécurité, alors qu'il s'agit là d'une question qui ne pose aucun danger.

Cette question concerne directement trois tâches communales: la police, la voirie et la sécurité sociale. Les droits, mais aussi les devoirs de chacun doivent être respectés. Aucune nouvelle loi n'est nécessaire. Outre les incivilités, l'état de la place est important: les gens ne s'approprient et ne respectent pas un lieu s'il est dégradé. Enfin, au-delà des questions de police et de voirie, il y a probablement encore d'autres actions préventives ou sociales à entreprendre.

A travers sa nouvelle gare et son nouveau cœur de ville, Renens change d'échelle: d'une petite commune de banlieue, elle aspire à devenir le centre de l'Ouest lausannois, un des pôles de l'agglomération Lausanne-Morges. Ce changement d'échelle implique des nouvelles questions, des nouvelles situations, Il implique également de nouvelles réponses. Si Renens veut être une ville centre, elle doit s'en donner les moyens.

Laisser se dégrader une situation, alors qu'il n'est de loin pas trop tard, amènerait des tensions et des divergences inutiles. Cette situation, fruit d'une détresse sociale, ne doit pas avoir pour réponse l'indifférence et le déni: des problèmes de cohabitation existent, il faut avoir le courage de les régler.

Nous demandons à la Municipalité:

- 1) Quelles démarches compte-elle entreprendre, afin de trouver des solutions proportionnées pour empêcher ces débordements et ces incivilités, dans le respect de la dignité humaine, de la liberté de chacun de se trouve sur l'espace public, mais également dans celui des riverains, des commerçants et des passants?
- 2) Notre ville se densifie, s'agrandit. Quelle évolution la municipalité compte-t-elle donner dans les missions et les moyens mis à disposition de la police et de la voirie, afin de garantir une cohabitation simple et harmonieuse?
- 3) Le réseau social de Renens est-il consulté? Est-il prévu de réunir les acteurs sociaux à ce sujet?
- 4) Est-il prévu d'installer des toilettes publiques autour de la Place du Marché? Et si oui, qu'en sera-t-il de leur intégration dans la ville?"

Mme Marianne Huguenin, Syndique, remercie l'interpellateur. Son interpellation, complète et nuancée, concerne presque tous les dicastères et demande une réponse complexe. Les problèmes de civilité, du vivre-ensemble au centre-ville, de la gestion de la population plus défavorisée au centre-ville, ne sont pas des questions simples. La Municipalité en a déjà discuté. Ce sera une des tâches de l'observatoire de la sécurité qui est en train de se mettre en place. Elle invite à prévenir la police si des choses se passent. Des WC publics vont être posés prochainement sur cette place, qui seront complémentaires à ceux qui se situent au sous-sol de la COOP et qui sont également publics. Une réponse complète sera préparée pour l'automne.

15. Propositions individuelles et divers.

Mme Rosana Joliat (PLR) propose de modifier la mise en page de la première page des préavis, en prévoyant un espace pour noter la composition de la commission chargée d'étudier ledit préavis.

M. Jacques Berthoud (PLR) a été surpris de constater que certains des membres de ce conseil fustigent la droite sans avoir écouté ou même compris le sens de sa démarche et démolissent systématiquement les idées, arguments et autres propositions. Il regrette le papier gâché à l'occasion des interventions, dépôts de postulats et publications de la gauche. Dans chaque phrase, il trouve une critique adressée à la droite, et "si enlevez ces phrases, il ne reste même pas le squelette d'un texte". Il rappelle l'intervention d'Olivier Barraud lors de son départ du conseil, ponctué par des attaques systématiques contre la droite. Il affirme que jamais on n'a lu ou entendu des déclarations aussi venimeuses et blessantes de la part de la droite. On pourrait imaginer que le seul souci, voire le seul objectif de certains soit la constitution d'un parlement monocolore. Toutefois, les divergences qui séparent la gauche ne vont pas la conduire au succès. Elle veut donner l'idée qu'une partie de ce conseil a toujours raison, comme si l'autre partie n'était pas constituée de femmes et d'hommes régulièrement élus... Et de rappeler que le mot "démocratie" figure aussi dans le dictionnaire de la gauche, alors qu'il ne figure pas dans son langage et qu'elle ignore les mots "consensus", "collaboration" et "partenariat". Il souhaite que la majorité des conseillers puisse repartir dans une nouvelle législature entre gens qui travaillent dans le même esprit, dans tous les domaines: le bien de celles et ceux qui les ont élus.

16. Allocutions.

M. Michel Peretten, Municipal sortant:

J'aimerais tout simplement, mais sincèrement vous dire MERCI.

MERCI de m'avoir écouté et suivi dans les orientations que j'ai voulues pour notre commune et en particulier pour notre service Environnement-Maintenance que je remercie publiquement ici, de l'apprenti au chef de service. Tout au long de ces dix-sept années et

demie, vous avez accepté à l'unanimité les préavis que je vous ai soumis, avec, il est vrai, parfois une ou deux abstentions et quelques non comme ce soir. Je pense que c'était de l'inattention et que vous avez oublié de baisser la main. Je ne vais pas faire un bilan complet, mais j'ai obtenu grâce à vous quelques résultats qui font plaisir: plus de nature en ville, un tri des déchets plus efficace, grâce notamment aux déchetteries fixes et mobiles et, déjà, quelques containers enterrés.

S'il est vrai que quand je suis arrivé dans mon service, qui s'appelait alors Travaux-Voiries, j'ai dit que j'allais mener le service comme une entreprise, j'estime que c'est pas mal réussi et que les mentalités ont changé. Il me semble qu'avant on disait: "ces fonctionnaires, ils se reposent au boulot!", et bien maintenant, ce préjugé est pour moi obsolète.

Un MERCI sincère à mes collègues anciens et actuels de la Municipalité pour leur fair-play pendant nos 695 séances où nous avons œuvré ensemble pour cette belle ville de Renens qui le mérite bien.

Avec vous, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, nous avons siégé durant 337 séances. J'ai une agréable mission à remplir: celle de féliciter une personne parmi vous qui est d'une persévérance exemplaire, qui a, comme moi, présidé ce conseil et qui a siégé à la Municipalité. Cette conseillère communale a commencé en 1970 la politique active et elle continue. Madame Verena Berseth, félicitations!

Une page se tourne, j'aimerais souhaiter à Jean-Marc Dupuis, ingénieur EPFL (moi j'étais ingénieur ETS), qui reprend le service remanié Bâtiments-Environnement. Je lui souhaite autant de satisfactions que celles que j'ai eues. Tout n'est pas fini. Il y a encore beaucoup de pain sur la planche, pour le bien-être de nos concitoyens.

Mme Marianne Huguenin, Syndique:

Cette législature a passé vite, elle a à peine commencé, elle est déjà finie. Je ne sais pas si c'est l'âge qui avance ou l'accélération du rythme de la société, c'est probablement les deux....

En pensant à ce discours, en me remémorant les événements de la législature, je me disais que nous avions commencé fort avec la manifestation Renens capitale culturelle, sous l'égide de ProHelvetia, avec la présence d'une conseillère fédérale et d'une conseillère d'Etat.

ET nous finissons très fort aussi, avec le prix Wakker, la remise aux 9 communes du Schéma Directeur de l'Ouest Lausannois d'un prix prestigieux d'urbanisme, avec 80 délégués Patrimoine Suisse venus de toute la Suisse, avec également un conseiller d'Etat

Notre programme de législature était intitulé : faire la ville de demain ensemble. "Une ville créative, intégrante, équitable, durable, efficace où il est possible de vivre ensemble, égaux et différents. "

Ce programme était ambitieux, ses buts aussi, nous ne les avons bien sûr pas tous atteints, nous avons été plus rapides dans des domaines que dans d'autres, mais nous avons tendu, fortement, dans cette direction.

Notre ville a changé, elle a bougé.

Pas seulement parce qu'elle a fêté ses 20.000 habitants, événement qui a marqué l'inauguration de la place du Marché avec les deux petites jumelles Inès et Halina et de leur famille à l'image de la ville.

Mais aussi parce que sa réalité et son image aussi a bougé, n'en déplaise à quelques tortues hargneuses !

J'ai senti très fort ces années dernières cette image qui changeait, sûrement pas aussi vite que nous le souhaiterions, mais en tout cas une image de dynamisme, d'énergie.

Je l'ai entendu par des témoignages de l'intérieur et de l'extérieur.

Et nous avons besoin de ce regard de l'extérieur aussi pour mieux réaliser tout ce qui a été fait, pour prendre conscience de ce que nous avons tous ensemble réalisé, pour nous regarder, nous-mêmes, autrement.

Le "savoir vivre ensemble" a toujours été valorisé ces dernières années, et nous l'avons encore vécu, avec en 2009 un Festival FestiMixx, 4^{ème} fête interculturelle, qui a pleinement réussi son déménagement à Verdeaux et qui a grandi en quantité et en qualité.

En mars 2008, le District de l'Ouest lausannois a fêté sa création et notre ville en est devenu le chef-lieu.

Ce district a renforcé les collaborations et rencontres fréquentes déjà, au niveau de l'organisation de l'aide sociale, des soins à domicile, au niveau de la protection civile, et de la police, avec la création de la Police de l'Ouest.

Le SDOL s'est lui aussi renforcé, passant des planifications aux projets concrets, permettant la mise sur pied avec les tl d'un programme visant à doubler l'offre sur l'Ouest lausannois en 4 ans, appelé Réseau, R10-12-14, impliquant la création de nouvelles lignes de bus et des améliorations de fréquence, permettant de projeter le tram, d'avancer dans sa réalisation, nous lançant dans le projet de la Gare de Renens,

Le symbole de la fête du Prix Wakker était un escalier. Avec 9 marches, comme les 9 communes collaborant dans le SDOL. Tout seul, on ne monte qu'une marche, ensemble, on arrive en haut de l'escalier.

Nous avons dans notre ville durant cette législature, vécu des inaugurations :

De projets communaux, comme nos collègues, Florissant – Léman, avec sa bibliothèque rénovée et agrandie et son APEMS –. Ce n'est pas fini, puisque demain aura lieu un vernissage pour le résultat d'un concours pour le Censuy. Il y a eu là une formidable accélération de nos constructions scolaires, accélération nécessaire et qui s'est faite dans la qualité.

Le projet de la place du Marché a marqué toute la législature, et a été lancé publiquement lui aussi au tout début de cette législature. Il en est à ses dernières finitions, dans le soin du détail, et je vous invite à admirer les jardins de poche de la Rue Neuve, pour prendre patience pendant qu'on finit les travaux à la Mèbre ! Avec ses 77% de oui en votation populaire, ce projet a véritablement été plébiscité. Il a aussi, avec l'aide de tous, a bougé, évolué et a changé notre centre-ville, en respectant l'histoire et l'usage de la place. Il a sans aucun doute joué un rôle dans l'attribution du Prix Wakker à l'Ouest lausannois, merci à ses artisans et à toute l'équipe du CTC et à tous ceux qui ont participé à ce projet.

Il y a eu d'autres inaugurations des projets privés. J'en mentionne une: l'ECAL; cela fait un peu plus de 3 que l'ECAL a ouvert ses portes, que nous y sommes représentés par les Ateliers de la ville de Renens et que l'EPFL y est. Cela nous amène des visites prestigieuses (du maire

de Paris à de nombreux conseillers fédéraux), des étudiants, des projets artistiques, cela nous change la ville.

Le danger, quand on rappelle certains évènements de la législature, c'est qu'on en oublie!
Je rappelle les 300 enfants de Renens qu'on a transportés dans un stade de foot à Genève pour voir jouer leurs héros, la course populaire dans Renens, qui devient régulière, l'offre culturelle qui se renforce. Le renforcement de la politique de la jeunesse et de l'intégration, le renforcement du secteur de la petite enfance. Il y a les jardins familiaux, le chemin des Sens, les zones 30...

Permettez-moi de vous parler de livres. On a fait de gros efforts d'information: le site s'est amélioré, le journal Carrefour s'est amélioré, il y a des communiqués de presse réguliers. Il y a eu des livres : la brochure 1020, qui a été largement distribuée et qui arrive à sa fin d'édition, avec des photos de qualité, il y a eu le livre de Jean-Claude Marendaz, Renens : de la campagne à la ville, le livre des 100 ans de la Société Industrielle et Commerciale de l'Ouest Lausannois, le livre du SDOL, intitulé L'Ouest pour horizon.

Tous ces livres ont été édités avec une contribution active de la ville. Ils sont nécessaires pour marquer l'identité, pour marquer les racines, l'histoire, pour marquer d'où l'on vient, pour faire trace. Ce qui est d'autant plus nécessaire dans une ville qui change, qui change vite.

J'aimerais passer aux *Mercis*, éléments indispensables d'une fin de quelque chose.

Un *Merci* aux 5 présidents du Conseil qui ont fait la législature: Jacques Studer, Jacques Berthoud, Jean-Pierre Leyvraz, Rosana Joliat, et Daniel Rohrbach. Ils ont été des partenaires essentiels de la Municipalité, des partenaires fiables, agréables

Et un *Merci* à travers eux au bureau, au secrétariat, à Mme Sisto Zoller qui a choisi de retourner de l'autre côté du podium, un *Merci* à notre huissier-remplaçant devenu, à son insu et tragiquement, huissier chef durant cette législature...

Ils ont eu, vous avez eu, du travail !

Merci à vous conseillères et conseillers communaux ! Nous avons déposé dans cette législature 117 préavis, en 60 mois, 5 ans. Il y en avait eu 83 en 4 ans et demi, 75 en 4 ans. Nous avons ainsi passé en moyenne à 1,95 préavis par mois, contre 1.53 à 56 par mois, pour celles et ceux d'entre vous qui aiment les chiffres ! Vous nous avez donné, et vous vous êtes donné du travail aussi, avec presque un triplement des postulats, motions et interpellations entre 2000 et 2010 ! C'est du travail, beaucoup de travail. Pour vous, pour vos commissions permanentes, pour les commissions ad hoc.

Merci, merci de la collaboration, dans une ambiance à la fois agréable et critique ! Avec parfois des moments d'émotions, comme ce soir, ou comme ce week-end, c'est la vie, mais en conservant une ambiance de travail plus que correcte, cordiale, comme l'a démontré ce soir le geste de Michel Perreten remerciant Verena Berseth.

Vous l'avez vu dans les comptes ce soir, nous avons en 5 ans investi 78 millions.

C'est énorme, cela aussi, c'est du travail aussi pour notre personnel communal.

J'aimerais ici re*Mercier* très fortement tout le personnel communal, les chefs de service et leurs adjoints. Nous avons eu besoin de tous pour tenir ce rythme.

Le personnel a vu lui aussi changer sa commune de vitesse, a suivi, a même précédé, créé, voulu ce changement, même si parfois il trouve lui aussi que cela va trop vite !

Merci en particulier aussi pour l'organisation du repas de ce soir, à l'équipe d'administration générale présente à la tribune, aux deux adjoints, Myriam Chapuis et Stéphane Kobel, merci à Jean-Daniel Leyvraz, excusé ce soir, mais en pensée avec nous.

Cela va si vite que le danger est de pouvoir sortir le nez du guidon, reprendre de l'air!

Mais ce sera pour le nouveau Conseil communal, je vais ce soir rester dans le passé !

Dans ce dernier Conseil communal de la législature, j'aimerais dire un *Merci* particulier aux conseillers communaux d'Arc-en-Ciel, et à ce groupe qui finit ce soir son parcours parmi nous. Je suis persuadée qu'ils le continueront dans leur quartier de Florissant, où ils sont nés, faisant en 1986 une apparition remarquée au Conseil communal, avec d'emblée 11 conseillers communaux. Plusieurs d'entre vous ont marqué notre Conseil, s'y sont engagés pleinement,

Merci à eux et à vous, à bientôt, sous d'autres formes de notre vie communale.

Merci aussi aux anciens qui nous quittent ce soir.

Un *Merci* encore, à mes collègues. Une municipalité, c'est pas toujours facile! On le commence en sortant d'un combat où on était concurrents, venus de partis et d'horizons divers, et nous devons travailler ensemble. Penser ensemble, gérer ensemble, rire ensemble, si possible, et on l'a fait ! Aboutir ensemble. Et à nouveau être concurrent !

Un *Merci* particulier ce soir à notre ami Michel Perreten.

Sa serviabilité, sa proximité avec son service, le soin qu'il portait à son travail est connu de tous. Il va rester actif dans notre ville, pour son parti et en reprenant la présidence de la Piscine... je vais m'arrêter là, car il sera trop ému ! *Merci* Michel, bonne suite, bon vent, au propre et au figuré, tu auras plus le temps aussi de profiter de ton bateau.

Deux *Mercis*, particuliers encore.

Merci aux collaborateurs de Vidéoartvision pour leur présence discrète et efficace lors de la captation des séances du Conseil communal ces deux dernières années, voire même avant puisqu'une partie d'entre eux travaillaient à TVRL. C'est une association de Renens, spécialisée dans tous les domaines de sonorisation, de films, de spectacles, de concerts et autres. Nous aurons l'occasion de travailler avec eux sous des formes diverses à l'avenir. Le Conseil communal a accepté en mai dernier le principe d'une retransmission sur internet et sur un nouveau canal info, qui sera prochainement ajouté au bouquet de TøT service. La société Sonomix sera le nouveau prestataire de ce service à partir de septembre.

Un *Merci* bien sûr à la population de Renens, qui nous a élus, réélus pour 6 d'entre nous. Même si c'est avec un taux de participation trop bas... que je regrette personnellement. Elle l'a fait, elle a voté, elle a élu la Municipalité et le Conseil communal sans grands bouleversements, elle a accepté les changements au ce notre-ville, changements rapides, simples... dans le domaine de la circulation, du parcage, des travaux au centre-ville. Elle a parfois protesté, sous des formes diverses, lettres, contacts, et initiative populaire.

Nous l'avons entendu, nous l'entendrons, c'est notre job.

Nous allons de notre côté continuer notre pratique, d'être le plus proches possibles. C'est cette diversité de la ville qu'on rencontre dans les différents événements qui s'y passent, c'est le plaisir de la politique de passer de l'Abbaye au Festival du Théâtre en Herbe, en passant par la Feria andalouse.... c'est cela le cadeau que nous fait l'engagement politique, le plaisir de ces découvertes.

M. Daniel Rohrbach, Président du Conseil communal:

Me voilà arrivé presque au terme de mon année présidentielle. Lors de mon élection, je vous avez dit que j'essaierais d'être le président de l'entier de ce conseil. Cela impliquait, à mes yeux en tous cas, un devoir de réserve, à l'extérieur, lors des différentes représentations, mais aussi tout au long des différentes votations, particulièrement pendant les campagnes. C'est ce que j'ai essayé de faire, à l'exception des élections communales, où, là, comme j'étais aussi candidat pour le Conseil communal, je me suis permis une petite campagne...

Ceci est une sensibilité bien vaudoise, mais la présidence du Conseil doit être neutre et le rester. J'émetts le vœu que mes successeurs ou successeuses aient toujours cet état d'esprit et s'y tiennent.

Je tiens à vous remercier toutes et tous de la confiance que vous m'aviez témoignée il y a une année. Merci, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, grâce à vous, j'ai rencontré des personnes extraordinaires lors des représentations extérieures (inaugurations, soirées, vernissages, repas de soutien, et j'en passe). J'ai encore plein la tête des rencontres merveilleuses.

Mes remerciements vont également à Mmes Denise Schmid et Nicole Haas Torriani, deux scrutatrices, membres du bureau et au reste du bureau élargi, Mmes les vice-présidentes Nathalie Kocher et Nicole Divorne, Mme la scrutatrice suppléante, Victoria Ravaioli et Mmes les secrétaires et secrétaire suppléante, Suzanne Sisto-Zoller et Arielle Bonzon. Le seul autre homme, le secrétaire suppléant, M. Antoine Philippe, m'a quelque fois laissé seul... Si Antoine n'était pas présent, j'étais seul avec sept femmes! Je savais aussi que je pouvais compter sur notre huissier, M. François Tabanyi, Merci à toi! Merci aussi aux techniciens du son et du film qui nous suivent tout au long de ces conseils.

J'ai aussi beaucoup apprécié de travailler avec "ces dames du Greffe", comme on les appelle entre nous... Vous faites un travail formidable et efficace, chapeau, mesdames, et merci!

Merci aussi à toute l'administration, que vous soyez chef de service ou simple employé, j'ai toujours été écouté et j'ai trouvé les réponses et les attentes que j'aurais pu souhaiter.

J'ai aussi à l'esprit les conseillères et conseillers qui resteront, comme ceux qui nous quittent, pour quelque raison que ce soit. Merci de votre travail, parfois bien ingrat, c'est vrai, merci du temps que vous passez pour la chose publique.

Merci à la Municipalité in corpore. La future, comme l'ancienne, avec un remerciement particulier pour Michel, au nom du Conseil et de la population, que je représente.

Le Président clôt la séance à 21 h 30.

Le Président

La Secrétaire

Daniel Rohrbach

Suzanne Sisto-Zoller